



# **Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3**

## Quatrième trimestre 2024

(non auditées)

---

Pour plus d'informations :  
Relations Investisseurs  
1-866-517-5455

## Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2024. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport annuel 2024 et le Communiqué pour le quatrième trimestre de 2024 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca). Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes ( <i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme ( <i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité ( <i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme ( <i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

- 5) Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement au cadre révisé de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'à la révision du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).
- 6) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

# Table des matières

<b>Emplacement des informations du Pilier 3</b>	page 4
<b>Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)</b>	
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
<b>Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards</b>	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
<b>Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires</b>	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
<b>Composition des fonds propres et de la TLAC</b>	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-15
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-17
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
<b>Ratio de levier</b>	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
<b>Risque de crédit</b>	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-26
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-29
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-33
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-39
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	pages 41-46
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 47
<b>Risque de crédit de contrepartie</b>	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 48
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 49
RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 50-53
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 54
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 55
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 56
<b>Titrisation</b>	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 57-58
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 59-60
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 61-62
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 63-64
<b>Risque opérationnel</b>	
OR1 – Pertes historiques	page 65
OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes	page 66
OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	page 67
<b>Risque de marché</b>	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 68
<b>Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit</b>	
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 69
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 70
<b>Mesures de contrôle macroprudentiel</b>	
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	page 71
<b>Glossaire</b>	page 72

## Emplacement des informations du Pilier 3

		Rapport aux actionnaires	Rapport annuel 2024 <sup>(2)</sup>	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et Informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)			5
	KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution)			6
Comparaison entre les APR modélisés et les APR standards	APA – Approche de la gestion des risques de la banque		65 à 86, 88, 93 à 97, 201 et 202	7
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)			8
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque			9 et 10
	CSM2 – Comparaison entre les APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs			11
Composition des fonds propres et de la TLAC	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires			12
	LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		113 et 115	
Ratio de levier	LI3 – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions			
	LI4 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)		s.o.	
Risque de crédit	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires			13 à 15
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			16 et 17
Risque de crédit de contrepartie	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles		Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <a href="http://bnc.ca">bnc.ca</a> .	
	TLAC1 – Composition de la TLAC			18
Risque de crédit	TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique			
	TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		s.o.	19
Risque de crédit	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier			20
	LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun			21
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit		65 à 69 et 78 à 82	22
	RC1 – Qualité du crédit des actifs			23
Risque de crédit	RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			23
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		84, 85, 115, 116, 179, 180 et 183 à 191	25 à 27, 22 <sup>(3)</sup> , 23 <sup>(3)</sup> , 26 <sup>(3)</sup>
Risque de crédit	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		85 à 87, 176, 198 et 200	24
	RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)			28 et 29
Risque de crédit	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit			30 à 33
	RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		81 et 82	30 à 33
Risque de crédit	RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques			34 à 39
	RC6 – Informations qualitatives sur les modèles NI		56, 69, 70, 78 à 83 et 87	34 à 39
Risque de crédit	RC7 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			
	RC8 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)		s.o. (impact négligeable)	40
Risque de crédit	RC9 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI			41 à 46
	RC10 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			
Risque de crédit	RC11 – NI - Financement spécialisé selon l'approche de classement			
	RCCA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)		85, 86, 103 et 198 à 201	48
Risque de crédit	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit contrepartie (RCC) par approche			49
	RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			50 à 53
Risque de crédit	RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			54
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)			55
Risque de crédit	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit de contrepartie selon la méthode des modèles internes (MMI)			56
Risque de crédit	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)			
	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		53, 54, 56, 78 à 82, 153, 191, 192 et 224 à 228	57 et 58
Risque de crédit	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			59 et 60
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation			61 et 62
Risque de crédit	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			63 et 64
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur			
Risque de crédit	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)			99 et 100
	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR)			100 à 102
Risque de crédit	LIQA – Gestion du risque de liquidité			95 à 102
	REMA – Politique de rémunération		Ces informations sont incluses dans la Circulaire 2024, disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <a href="http://bnc.ca">bnc.ca</a> .	
Risque de crédit	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice			
	REM2 – Paiements spéciaux			
Risque de crédit	REM3 – Rémunération différée			
	ENC – Actifs grevés et non grevés			98 et 99
Risque de crédit	Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire			93 et 94
	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques			104 et 105
Risque de crédit	OR1 – Pertes historiques			65
	OR2 – Indicateur d'activité et sous-composantes			66
Risque de crédit	OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel			67
	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché		88 à 93	68
Risque de crédit	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard			68
	RMB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)			
Risque de crédit	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant MMI		s.o.	
	CVA – Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)			93
Risque de crédit	CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)			
	CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)			
Risque de crédit	CVA3 – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA)			93
	CVA4 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			69
Risque de crédit	CVA5 – Approche standard pour le CVA (SA-CVA)			70
	CVA6 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque (APR) pour les expositions au risque lié au CVA selon le SA-CVA			
Risque de crédit	GSIB1 – Communication des indicateurs G-SIB	30 <sup>(3)</sup>		71
	CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque			

s.o. Sans objet

(1) Ce document est disponible à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs*.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2024 » disponible à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels*.

(3) Cette page se retrouve dans le Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2024 disponible à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels*.

## KM1 – Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023
		a	b	c	d	e
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>						
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	19,321	18,705	18,009	17,350	16,920
2	Fonds propres de catégorie 1	22,470	21,855	21,159	20,498	20,068
3	Total des fonds propres	24,001	23,432	22,702	21,423	21,056
<b>Actifs pondérés en fonction du risque (montants)</b>						
4	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
<b>Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR</b>						
5	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13.7%	13.5%	13.2%	13.1%	13.5%
5b	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13.7%	13.5%	13.2%	13.1%	13.5%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15.9%	15.7%	15.5%	15.5%	16.0%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	15.9%	15.7%	15.5%	15.5%	16.0%
7	Ratio du total des fonds propres	17.0%	16.9%	16.7%	16.2%	16.8%
7b	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	17.0%	16.9%	16.7%	16.2%	16.8%
<b>Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR</b>						
8	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
9	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
10	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	8.3%	8.1%	7.9%	7.3%	7.8%
<b>Ratio de levier de Bâle III</b>						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4.4%	4.4%	4.4%	4.3%	4.4%

## KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

		2024				2023
		T4	T3	T2	T1	T4
		a				
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	44,040	41,295	41,095	37,162	36,732
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	31.2%	29.7%	30.2%	28.1%	29.2%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8.6%	8.3%	8.5%	7.8%	8.0%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

## AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024	T4 2023	T4 2024	
	a	b	b	b	b	c	
	APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres <sup>(1)</sup>	
<b>1</b>	<b>Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)</b>	<b>108,109</b>	<b>107,307</b>	<b>103,361</b>	<b>99,483</b>	<b>96,383</b>	<b>8,648</b>
2	Dont : approche standard (AS)	29,964	29,533	28,450	26,423	25,680	2,397
3	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	11,752	11,733	11,507	11,614	11,492	940
4	Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	–	–	–	–	–	–
5	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	66,393	66,041	63,404	61,446	59,211	5,311
<b>6</b>	<b>Risque de crédit de contrepartie (RCC)</b>	<b>5,456</b>	<b>4,919</b>	<b>5,084</b>	<b>5,329</b>	<b>5,568</b>	<b>436</b>
7	Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	3,503	3,010	3,059	2,947	3,412	280
8	Dont : méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9	Dont : autres RCC	1,953	1,909	2,025	2,382	2,156	156
<b>10</b>	<b>Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)</b>	<b>989</b>	<b>1,086</b>	<b>885</b>	<b>870</b>	<b>2,181</b>	<b>79</b>
<b>11</b>	<b>Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence</b>	<b>910</b>	<b>854</b>	<b>843</b>	<b>745</b>	<b>725</b>	<b>73</b>
<b>12</b>	<b>Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>13</b>	<b>Risque de règlement</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>–</b>
<b>14</b>	<b>Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire</b>	<b>1,343</b>	<b>1,183</b>	<b>1,135</b>	<b>1,092</b>	<b>1,047</b>	<b>107</b>
15	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	80	80	80	80	80	6
16	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	923	817	809	812	780	74
17	Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	340	286	246	200	187	27
<b>18</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>7,940</b>	<b>8,004</b>	<b>9,641</b>	<b>10,148</b>	<b>5,662</b>	<b>635</b>
19	Dont : approche standard (AS)	7,940	8,004	9,641	10,148	1,204	635
20	Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	4,458	–
<b>21</b>	<b>Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire <sup>(2)</sup></b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>
<b>22</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>14,523</b>	<b>14,168</b>	<b>13,811</b>	<b>13,384</b>	<b>12,785</b>	<b>1,162</b>
<b>23</b>	<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)</b>	<b>1,638</b>	<b>1,327</b>	<b>1,347</b>	<b>1,301</b>	<b>1,217</b>	<b>131</b>
24	Plancher d'APR appliqué	67.5%	67.5%	67.5%	67.5%	65.0%	–
25	Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	–	–	–	–	–	–
26	Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	–	–	–	–	–	–
<b>27</b>	<b>Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+26)</b>	<b>140,975</b>	<b>138,918</b>	<b>136,115</b>	<b>132,370</b>	<b>125,592</b>	<b>11,276</b>

(1) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(2) Depuis le T3 2024, suite à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), les actions ordinaires de CWB que la Banque détient ont été transférées d'un portefeuille de négociation à un portefeuille bancaire.

## CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

		T4 2024				T3 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	78,145	29,964	108,109	159,985	77,774	29,533	107,307	159,434
2	Risque de crédit de contrepartie	4,395	1,061	5,456	13,527	3,910	1,009	4,919	12,778
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		989	989	989		1,086	1,086	1,086
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	80	1,263	1,343	1,343	80	1,103	1,183	1,183
5	Risque de marché	-	8,002	8,002	8,002	-	8,066	8,066	8,066
6	Risque opérationnel		14,523	14,523	14,523		14,168	14,168	14,168
7	APR résiduels		2,553	2,553	2,553		2,189	2,189	2,189
<b>8</b>	<b>Total</b>	<b>82,620</b>	<b>58,355</b>	<b>140,975</b>	<b>200,922</b>	<b>81,764</b>	<b>57,154</b>	<b>138,918</b>	<b>198,904</b>

		T2 2024				T1 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	(a+b) Total des APR réels (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	74,911	28,450	103,361	159,443	73,060	26,423	99,483	157,811
2	Risque de crédit de contrepartie	4,147	937	5,084	12,825	4,127	1,202	5,329	13,672
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		885	885	885		870	870	870
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	80	1,055	1,135	1,135	80	1,012	1,092	1,092
5	Risque de marché	-	9,641	9,641	9,641	-	10,148	10,148	10,148
6	Risque opérationnel		13,811	13,811	13,811		13,384	13,384	13,384
7	APR résiduels		2,198	2,198	2,198		2,064	2,064	2,064
<b>8</b>	<b>Total</b>	<b>79,138</b>	<b>56,977</b>	<b>136,115</b>	<b>199,938</b>	<b>77,267</b>	<b>55,103</b>	<b>132,370</b>	<b>199,041</b>



## CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

		T4 2024				T3 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1,351	1,389	2,740	2,389	1,324	1,250	2,574	2,352
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,256	1	1,257	995	1,217	1	1,218	1,093
2	Banques et autres institutions financières	1,237	3,269	4,506	5,158	1,209	3,356	4,565	5,211
3	Obligations sécurisées	106	-	106	128	140	-	140	148
4	Actions	-	4,004	4,004	4,004	-	4,020	4,020	4,020
5	Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	51,723	10,006	61,729	88,059	51,730	9,785	61,515	87,781
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10,409	-	10,409	23,497	10,383	-	10,383	24,073
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	41,314	-	41,314	54,556	41,347	-	41,347	53,923
7	Clientèle de détail	17,874	6,394	24,268	42,765	17,435	6,209	23,644	42,773
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	7,304	-	7,304	8,088	6,513	-	6,513	7,743
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3,449	1,586	5,035	8,265	3,739	1,643	5,382	8,219
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7,121	4,808	11,929	26,412	7,183	4,566	11,749	26,811
8	Financement spécialisé	5,854	-	5,854	12,580	5,936	-	5,936	12,236
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres	-	4,902	4,902	4,902	-	4,913	4,913	4,913
<b>10</b>	<b>Total</b>	<b>78,145</b>	<b>29,964</b>	<b>108,109</b>	<b>159,985</b>	<b>77,774</b>	<b>29,533</b>	<b>107,307</b>	<b>159,434</b>

## CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2024				T1 2024			
		a	b	c	d	a	b	c	d
		APR				APR			
		APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)	APR pour les approches modélisées que les BISi ont l'autorisation d'utiliser	APR pour les portefeuilles utilisant des approches standards	Total des APR réels (a+b) (c.-à-d. APR que les BISi déclarent comme exigences actuelles)	APR calculés selon l'approche standard intégrale (c.-à-d. utilisés comme fondement du plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1,222	1,296	2,518	2,408	1,296	1,077	2,373	2,265
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1,125	1	1,126	1,094	1,171	1	1,172	1,130
2	Banques et autres institutions financières	1,141	3,003	4,144	5,012	1,170	2,162	3,332	4,059
3	Obligations sécurisées	151	-	151	147	158	-	158	144
4	Actions	-	3,273	3,273	3,273	-	3,185	3,185	3,185
5	Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	49,296	9,996	59,292	89,006	47,709	9,389	57,098	89,541
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10,216	-	10,216	24,071	10,286	-	10,286	24,949
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	39,080	-	39,080	54,939	37,423	-	37,423	55,203
7	Clientèle de détail	17,511	6,045	23,556	42,362	17,179	5,978	23,157	41,642
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	6,376	-	6,376	7,480	6,122	-	6,122	7,146
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3,735	1,610	5,345	8,176	3,750	1,693	5,443	8,194
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7,400	4,435	11,835	26,706	7,307	4,285	11,592	26,302
8	Financement spécialisé	5,590	-	5,590	12,398	5,548	-	5,548	12,343
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres	-	4,837	4,837	4,837	-	4,632	4,632	4,632
10	Total	74,911	28,450	103,361	159,443	73,060	26,423	99,483	157,811

# L1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T4 2024						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments <sup>(2)</sup> Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
<b>Actif</b>							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31,549	31,549	31,549	-	-	257	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	115,935	118,057	2,460	-	-	115,597	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14,622	21,763	21,727	-	36	-	-
Au coût amorti	14,608	14,608	10,591	-	4,017	-	-
	145,165	154,428	34,778	-	4,053	115,597	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	16,265	15,915	-	15,915	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	95,009	56,458	56,458	-	-	-	-
Aux particuliers	46,883	46,883	46,883	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2,761	2,761	-	-	800	-	1,961
Aux entreprises et aux administrations publiques	99,720	99,720	99,688	-	32	14,990	-
	244,373	205,822	203,029	-	832	14,990	1,961
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(1,341)	(1,341)	(154)	-	-	-	(1,187)
	243,032	204,481	202,875	-	832	14,990	774
Autres							
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	12,309	14,504	-	14,504	-	11,686	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	40	168	168	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1,868	1,868	1,868	-	-	-	-
Goodwill	1,522	1,627	-	-	-	-	1,627
Immobilisations incorporelles	1,233	1,029	-	-	-	-	1,029
Autres actifs	9,243	9,540	9,213	-	-	-	327
	26,215	28,736	11,249	14,504	-	11,686	2,983
<b>Total actif</b>	<b>462,226</b>	<b>435,109</b>	<b>280,451</b>	<b>30,419</b>	<b>4,885</b>	<b>142,530</b>	<b>3,757</b>
<b>Passif</b>							
Dépôts	333,545	333,545	-	-	-	30,429	303,116
Autres							
Acceptations	-	-	-	-	-	-	-
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10,873	10,873	-	-	-	10,873	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38,177	40,385	-	40,385	-	-	-
Instruments financiers dérivés <sup>(3)</sup>	15,760	12,582	-	12,582	-	15,240	3,178
Passifs relatifs à des créances cédées	28,377	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	8,686	10,916	-	-	-	-	10,916
	101,873	74,756	-	52,967	-	26,113	14,094
Dette subordonnée	1,258	1,258	-	-	-	-	1,258
<b>Total passif</b>	<b>436,676</b>	<b>409,559</b>	<b>-</b>	<b>52,967</b>	<b>-</b>	<b>56,542</b>	<b>318,468</b>

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

## L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T4 2024				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au <sup>(1)</sup> :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de crédit de contrepartie	Cadre du risque de marché
<b>1</b>	<b>Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)</b>	<b>431,352</b>	<b>280,451</b>	<b>4,885</b>	<b>30,419</b>	<b>142,530</b>
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	91,091	–	–	52,967	56,542
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	340,261	280,451	4,885	(22,548)	85,988
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(2)</sup>	80,770	–	–	80,770	–
5	Expositions futures potentielles <sup>(3)</sup>	15,670	–	–	15,670	–
6	Montants hors bilan <sup>(4)</sup>	322,372	73,226	6,480	191,391	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	2,582	–	–	2,582	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	8,557	–	–	8,557	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(242,603)	–	–	(242,603)	–
<b>11</b>	<b>Valeur réglementaire des expositions <sup>(5)</sup></b>	<b>527,609</b>	<b>353,677</b>	<b>11,365</b>	<b>33,819</b>	<b>85,988</b>

(1) La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

# CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

	Référence <sup>(1)</sup>	2024				2023
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements</b>						
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport <sup>(2)</sup>	a + a'	3,548	3,511	3,477	3,410	3,362
2 Résultats non distribués	b	18,633	18,234	17,368	17,042	16,744
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	219	266	334	297	420
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)						
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	–	–	–	–	–
<b>6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements</b>		<b>22,400</b>	<b>22,011</b>	<b>21,179</b>	<b>20,749</b>	<b>20,526</b>
<b>Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>						
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		–	–	–	–	–
8 Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	e-w	(1,627)	(1,624)	(1,622)	(1,617)	(1,624)
9 Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	f - x	(1,029)	(1,033)	(1,049)	(1,051)	(1,070)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(79)	(90)	(69)	(67)	(64)
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	77	1	(93)	(149)	(146)
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	i	–	–	–	–	–
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		–	–	–	–	–
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	j	(62)	(140)	(87)	(242)	(462)
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	k - y	(327)	(414)	(245)	(266)	(235)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(26)	–	–	–	–
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		–	–	–	–	–
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	l	–	–	–	–	–
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	–	–	–	–	–
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–	–	–	–
21 Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net des passifs d'impôt correspondants)		–	–	–	–	–
22 Montant excédant le seuil de 15 %						
23 Dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	–	–	–	–	–
24 Dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		–	–	–	–	–
25 Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	–	–	–	–	–
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF		(6)	(6)	(5)	(7)	(5)
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		–	–	–	–	–
<b>28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires</b>		<b>(3,079)</b>	<b>(3,306)</b>	<b>(3,170)</b>	<b>(3,399)</b>	<b>(3,606)</b>
<b>29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>		<b>19,321</b>	<b>18,705</b>	<b>18,009</b>	<b>17,350</b>	<b>16,920</b>
<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1</b>						
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport <sup>(2)</sup>		3,150	3,150	3,150	3,150	3,150
31 Dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	3,150	3,150	3,150	3,150	3,150
32 Dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	–	–	–	–	–
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1						
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	–	–	–	–	–
35 Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés						
<b>36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires</b>		<b>3,150</b>	<b>3,150</b>	<b>3,150</b>	<b>3,150</b>	<b>3,150</b>

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

## CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2024				2023
		T4	T3	T2	T1	T4
Référence <sup>(1)</sup>						
<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1</b>						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre		(1)	-	(2)	(2)
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1		-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF		-	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions		-	-	-	-
<b>43</b>	<b>Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1</b>		<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>(2)</b>	<b>(2)</b>
<b>44</b>	<b>Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)</b>		<b>3,149</b>	<b>3,150</b>	<b>3,150</b>	<b>3,148</b>
<b>45</b>	<b>Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>		<b>22,470</b>	<b>21,855</b>	<b>21,159</b>	<b>20,498</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions</b>						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport <sup>(2)</sup>	r	1,250	1,250	1,250	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2					
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-
49	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés					
50	Provisions pour pertes de crédit	t	308	339	326	245
<b>51</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires</b>		<b>1,558</b>	<b>1,589</b>	<b>1,576</b>	<b>995</b>
<b>Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2</b>						
52	Instruments de T2 détenus en propre		-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS <sup>m</sup> et les BIS <sup>i</sup> canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)		(27)	(12)	(33)	(70)
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS <sup>m</sup> et les BIS <sup>i</sup> canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		(27)	(12)	(33)	(70)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS <sup>m</sup> et les BIS <sup>i</sup> canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		-	-	-	-
<b>57</b>	<b>Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2</b>		<b>(27)</b>	<b>(12)</b>	<b>(33)</b>	<b>(70)</b>
<b>58</b>	<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>		<b>1,531</b>	<b>1,577</b>	<b>1,543</b>	<b>925</b>
<b>59</b>	<b>Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)</b>		<b>24,001</b>	<b>23,432</b>	<b>22,702</b>	<b>21,423</b>

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

## CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2024				2023
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>60</b>	<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>140,975</b>	<b>138,918</b>	<b>136,115</b>	<b>132,370</b>	<b>125,592</b>
60a	Actifs pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	989	1,086	885	870	2,181
<b>Ratios des fonds propres</b>						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13.7%	13.5%	13.2%	13.1%	13.5%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15.9%	15.7%	15.5%	15.5%	16.0%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	17.0%	16.9%	16.7%	16.2%	16.8%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%
65	Dont : réserve de conservation des fonds propres	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
66	Dont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
67	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	Dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8.3%	8.1%	7.9%	7.3%	7.8%
<b>Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS)<sup>(1)</sup></b>						
69	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%	8.0%
70	Ratio Cible des fonds propres de catégorie 1	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%	9.5%
71	Ratio Cible des fonds propres total	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%	11.5%
<b>Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)</b>						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	1,104	1,558	1,541	1,743	1,801
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	581	580	546	493	553
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	–	–	–	–	–
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	655	531	539	520	487
<b>Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2</b>						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	140	121	114	98	96
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	440	430	413	388	395
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	168	218	212	147	208
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	499	494	478	467	453

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

## CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	T4 2024		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires <sup>(2)</sup>	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
<b>Actif</b>			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		31,549	31,549
Valeurs mobilières		145,165	154,428
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	–	–
Autres valeurs mobilières		145,165	154,428
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		16,265	15,915
<b>Prêts</b>			
Hypothécaires résidentiels		95,009	56,458
Aux particuliers		46,883	46,883
Créances sur cartes de crédit		2,761	2,761
Aux entreprises et aux administrations publiques		99,720	99,720
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		–	–
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1,341)	(1,341)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	–	(302)
Insuffisance des provisions	i	–	–
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		–	(1,039)
<b>Autres Actifs</b>			
Instruments financiers dérivés		12,309	14,504
Autres		13,906	14,232
Goodwill	e	1,522	1,627
Immobilisations incorporelles	f	1,233	1,233
<b>Actifs d'impôt différé</b>		<b>828</b>	<b>1,158</b>
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	–	79
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	–	–
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		–	424
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		–	655
<b>Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées</b>	k	–	<b>453</b>
<b>Participations significatives dans d'autres institutions financières</b>		–	<b>581</b>
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	–	–
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		–	581
<b>Autres</b>		<b>10,323</b>	<b>9,180</b>
<b>Total - Actif</b>		<b>462,226</b>	<b>435,109</b>

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 octobre 2024, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 342 M\$ d'actifs et 311 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 141 M\$ d'actifs et 103 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.



## CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	T4 2024		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires <sup>(2)</sup>	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
<b>Passif</b>			
Dépôts		333,545	333,545
Instruments financiers dérivés		15,760	12,582
Autres passifs		86,113	62,174
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	62
<b>Passifs d'impôt différé</b>		<b>(69)</b>	<b>(69)</b>
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	204
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	126
Autres passifs d'impôt différé		-	(399)
Autres		86,182	62,181
<b>Dettes subordonnée</b>		<b>1,258</b>	<b>1,258</b>
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	8
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
<b>Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires</b>		<b>-</b>	<b>1,250</b>
Dont : sont admissibles	r	-	1,250
<b>Total - Passif</b>		<b>436,676</b>	<b>409,559</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres</b>		<b>25,550</b>	<b>25,550</b>
Actions ordinaires	a	3,463	3,463
Surplus d'apport	a'	85	85
Résultats non distribués	b	18,633	18,633
Autres éléments cumulés du résultat global	c	219	219
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(77)	(77)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		320	320
Autres		(24)	(24)
<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>		<b>3,150</b>	<b>3,150</b>
Dont : sont admissibles	v	-	3,150
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments novateurs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Dont : sont admissibles		-	-
Autres		-	-
<b>Part incluse dans le calcul de CET1</b>	d	-	-
<b>Part incluse dans le calcul de T1</b>	q	-	-
<b>Part incluse dans le calcul de T2</b>	s	-	-
<b>Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total - Capitaux propres</b>		<b>25,550</b>	<b>25,550</b>
<b>Total - Passif et capitaux propres</b>		<b>462,226</b>	<b>435,109</b>

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 31 octobre 2024, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 342 M\$ d'actifs et 311 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 141 M\$ d'actifs et 103 M\$ de capitaux propres.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

# TLAC1 – Composition de la TLAC

(en millions de dollars canadiens)

	2024				2023
	T4	T3	T2	T1	T4
<b>Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements</b>					
1	19,321	18,705	18,009	17,350	16,920
2	3,149	3,150	3,150	3,148	3,148
3	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-
5	3,149	3,150	3,150	3,148	3,148
6	1,531	1,577	1,543	925	988
7	-	-	-	-	-
8	-	-	-	-	-
9	-	-	-	-	-
10	1,531	1,577	1,543	925	988
11	24,001	23,432	22,702	21,423	21,056
<b>Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires</b>					
12	-	-	-	-	-
13	20,137	17,914	18,447	15,809	15,800
14	-	-	-	-	-
15	-	-	-	-	-
16	-	-	-	-	-
17	20,137	17,914	18,447	15,809	15,800
<b>Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements</b>					
18	44,138	41,346	41,149	37,232	36,856
19	-	-	-	-	-
20	(98)	(51)	(54)	(70)	(124)
21	-	-	-	-	-
22	44,040	41,295	41,095	37,162	36,732
<b>Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC</b>					
23	140,975	138,918	136,115	132,370	125,592
24	511,160	499,963	484,467	478,484	456,478
<b>Ratios TLAC et réserves de fonds propres</b>					
25	31.2%	29.7%	30.2%	28.1%	29.2%
26	8.6%	8.3%	8.5%	7.8%	8.0%
27	8.3%	8.1%	7.9%	7.3%	7.8%
28	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%	3.5%
29	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
30	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
31	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%	1.0%

(1) Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://bnc.ca), à la page *À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires*.

## TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

1	Description du rang du créancier	T4 2024					T3 2024						
		Rang de créancier					Rang de créancier					Somme (1 à 5)	
		1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(3)</sup>	1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(3)</sup>	Somme (1 à 5)	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3,463	3,150	1,250	24,772	–	32,635	3,442	3,150	1,250	25,658	–	33,500
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	4,733	–	4,733	–	–	–	7,795	–	7,795
<b>4</b>	<b>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	<b>3,463</b>	<b>3,150</b>	<b>1,250</b>	<b>20,039</b>	<b>–</b>	<b>27,902</b>	<b>3,442</b>	<b>3,150</b>	<b>1,250</b>	<b>17,863</b>	<b>–</b>	<b>25,705</b>
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3,463	3,150	1,250	20,039	–	27,902	3,442	3,150	1,250	17,863	–	25,705
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	4,228	–	4,228	–	–	–	3,463	–	3,463
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	13,350	–	13,350	–	–	–	11,956	–	11,956
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	1,250	128	–	1,378	–	–	1,250	130	–	1,380
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2,333	–	2,333	–	–	–	2,314	–	2,314
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3,463	3,150	–	–	–	6,613	3,442	3,150	–	–	–	6,592

1	Description du rang du créancier	T2 2024					T1 2024						
		Rang de créancier					Rang de créancier					Somme (1 à 5)	
		1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(3)</sup>	1	2	3	4 <sup>(2)</sup>	5 <sup>(3)</sup>	Somme (1 à 5)	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3,413	3,150	1,250	23,944	–	31,757	3,347	3,150	750	21,026	–	28,273
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	5,551	–	5,551	–	–	–	5,287	–	5,287
<b>4</b>	<b>Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)</b>	<b>3,413</b>	<b>3,150</b>	<b>1,250</b>	<b>18,393</b>	<b>–</b>	<b>26,206</b>	<b>3,347</b>	<b>3,150</b>	<b>750</b>	<b>15,739</b>	<b>–</b>	<b>22,986</b>
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3,413	3,150	1,250	18,393	–	26,206	3,347	3,150	750	15,739	–	22,986
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	4,872	–	4,872	–	–	–	5,181	–	5,181
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	10,350	–	10,350	–	–	–	7,459	–	7,459
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	1,250	865	–	2,115	–	–	750	848	–	1,598
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	–	2,306	–	2,306	–	–	–	2,251	–	2,251
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3,413	3,150	–	–	–	6,563	3,347	3,150	–	–	–	6,497

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

## LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

		2024				2023
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier</b>						
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	462,226	453,933	441,690	433,927	423,578
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	90	119	105	61	46
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	(49)	(49)	(49)	(49)	(49)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés <sup>(1)</sup>	6,750	3,537	4,684	4,917	(2,541)
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) <sup>(1)</sup>	5,176	6,764	4,473	6,040	5,496
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	44,682	42,955	41,246	40,319	38,911
8	Autres ajustements	(7,715)	(7,296)	(7,682)	(6,731)	(8,963)
<b>9</b>	<b>Mesure de l'exposition du ratio de levier</b>	<b>511,160</b>	<b>499,963</b>	<b>484,467</b>	<b>478,484</b>	<b>456,478</b>

(1) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

## LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2024				2023
		T4	T3	T2	T1	T4
<b>Divulgation commune du ratio de levier</b>						
<b>Exposition au bilan</b>						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	433,693	429,655	408,009	410,386	394,799
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4,697)	(4,131)	(4,596)	(3,571)	(5,817)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(3,018)	(3,167)	(3,085)	(3,160)	(3,148)
5	<b>Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)</b>	<b>425,978</b>	<b>422,357</b>	<b>400,328</b>	<b>403,655</b>	<b>385,834</b>
<b>Expositions sur les instruments financiers dérivés</b>						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	4,569	3,083	4,499	3,402	4,665
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	14,152	10,799	12,172	11,732	10,000
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	338	126	592	410	312
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	<b>Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)</b>	<b>19,059</b>	<b>14,008</b>	<b>17,263</b>	<b>15,544</b>	<b>14,977</b>
<b>Expositions sur les opérations de financement par titres</b>						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	16,265	13,879	21,157	12,926	11,260
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1,476)	(1,347)	(1,889)	(721)	(1,282)
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	6,652	8,111	6,362	6,761	6,778
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	<b>Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)</b>	<b>21,441</b>	<b>20,643</b>	<b>25,630</b>	<b>18,966</b>	<b>16,756</b>
<b>Autres expositions hors bilan</b>						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	130,533	127,872	124,455	122,041	118,847
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(85,851)	(84,917)	(83,209)	(81,722)	(79,936)
19	<b>Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)</b>	<b>44,682</b>	<b>42,955</b>	<b>41,246</b>	<b>40,319</b>	<b>38,911</b>
<b>Fonds propres et expositions totales</b>						
20	Fonds propres de catégorie 1	22,470	21,855	21,159	20,498	20,068
21	<b>Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)</b>	<b>511,160</b>	<b>499,963</b>	<b>484,467</b>	<b>478,484</b>	<b>456,478</b>
<b>Ratio de levier</b>						
22	<b>Ratio de levier - Selon Bâle III</b>	<b>4.4%</b>	<b>4.4%</b>	<b>4.4%</b>	<b>4.3%</b>	<b>4.4%</b>

## RC1 – Qualité du crédit des actifs <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T4 2024							T3 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts <sup>(5)</sup>	1,628	231,951	1,350	187	124	1,039	232,229	1,397	230,457	1,304	151	107	1,046	230,550
2	Titres de dette	–	39,161	9	–	5	4	39,152	–	38,413	6	–	2	4	38,407
3	Engagements hors bilan <sup>(6)</sup>	36	124,220	214	–	10	204	124,042	24	122,510	204	–	12	192	122,330
4	<b>Total</b>	<b>1,664</b>	<b>395,332</b>	<b>1,573</b>	<b>187</b>	<b>139</b>	<b>1,247</b>	<b>395,423</b>	<b>1,421</b>	<b>391,380</b>	<b>1,514</b>	<b>151</b>	<b>121</b>	<b>1,242</b>	<b>391,287</b>

		T2 2024							T1 2024						
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes <sup>(2)</sup> des		Provisions pour pertes de crédit <sup>(4)</sup>	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut <sup>(3)</sup>	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts <sup>(5)</sup>	1,251	224,312	1,219	132	98	989	224,344	1,085	229,498	1,218	118	84	1,016	229,365
2	Titres de dette	–	33,555	6	–	2	4	33,549	–	33,256	6	–	2	4	33,250
3	Engagements hors bilan <sup>(6)</sup>	31	119,169	196	–	13	183	119,004	13	116,828	192	–	12	180	116,649
4	<b>Total</b>	<b>1,282</b>	<b>377,036</b>	<b>1,421</b>	<b>132</b>	<b>113</b>	<b>1,176</b>	<b>376,897</b>	<b>1,098</b>	<b>379,582</b>	<b>1,416</b>	<b>118</b>	<b>98</b>	<b>1,200</b>	<b>379,264</b>

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

## RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
		a	a	a	a
1	Prêts <sup>(1)</sup> et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	1,397	1,251	1,085	1,010
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	441	389	441	336
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(47)	(70)	(76)	(57)
4	Radiations	(114)	(67)	(146)	(94)
5	Autres variations <sup>(2)</sup>	(49)	(106)	(53)	(110)
<b>6</b>	<b>Prêts <sup>(1)</sup> et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée</b>	<b>1,628</b>	<b>1,397</b>	<b>1,251</b>	<b>1,085</b>

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

## RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T4 2024					T3 2024				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts <sup>(2)</sup>	141,772	91,651	88,522	3,038	–	139,580	92,168	88,852	3,128	–
2	Titres de dette	39,161	–	–	–	–	38,413	–	–	–	–
<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>180,933</b>	<b>91,651</b>	<b>88,522</b>	<b>3,038</b>	<b>–</b>	<b>177,993</b>	<b>92,168</b>	<b>88,852</b>	<b>3,128</b>	<b>–</b>
4	Dont : en défaut	1,348	181	130	42	–	1,175	147	105	34	–

		T2 2024					T1 2024				
		a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
		Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable <sup>(1)</sup>	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts <sup>(2)</sup>	138,462	87,019	83,780	3,086	–	142,932	87,635	84,842	2,670	–
2	Titres de dette	33,555	–	–	–	–	33,256	–	–	–	–
<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>172,017</b>	<b>87,019</b>	<b>83,780</b>	<b>3,086</b>	<b>–</b>	<b>176,188</b>	<b>87,635</b>	<b>84,842</b>	<b>2,670</b>	<b>–</b>
4	Dont : en défaut	1,013	159	110	39	–	724	151	114	33	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.



## Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2024																		
	T4						T3						T2						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute <sup>(1)</sup>																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
<b>Autres que particuliers</b>																			
Agriculture	8,236	482	15	-	-	8,733	8,065	469	16	-	-	8,550	7,934	484	15	-	-	8,433	
Pétrole & gaz	2,185	1,424	197	-	-	3,806	2,220	1,470	125	-	-	3,815	2,356	1,266	72	-	-	3,694	
Mines	1,792	1,757	216	-	233	3,998	1,405	1,860	242	-	305	3,812	1,143	1,702	303	-	337	3,485	
Services publics	12,962	6,983	3,416	-	-	23,361	13,021	7,529	3,047	-	-	23,597	13,269	6,870	3,085	-	-	23,224	
<i>Services publics excluant pipelines</i>	9,578	5,491	3,250	-	-	18,319	9,877	6,132	2,887	-	-	18,896	9,647	5,723	2,901	-	-	18,271	
<i>Pipelines</i>	3,384	1,492	166	-	-	5,042	3,144	1,397	160	-	-	4,701	3,622	1,147	184	-	-	4,953	
Constructions non immobilières <sup>(2)</sup>	2,197	913	110	-	-	3,220	2,201	1,048	111	-	-	3,360	1,933	1,329	95	-	-	3,357	
Fabrication	7,579	3,525	555	-	-	11,659	7,518	3,447	555	1	-	11,521	7,278	3,625	269	10	-	11,182	
Commerce de gros	2,908	1,068	53	-	-	4,029	3,012	1,096	72	-	-	4,180	3,053	1,147	68	-	-	4,268	
Commerce de détail	4,103	1,280	52	-	-	5,435	3,887	1,322	49	-	-	5,258	3,786	1,340	47	-	-	5,173	
Transports	3,157	2,309	209	26	-	5,701	3,097	2,476	202	12	-	5,787	2,991	2,071	192	97	-	5,351	
Communications	2,524	1,377	109	-	-	4,010	2,265	1,110	104	-	-	3,479	2,180	986	261	-	-	3,427	
Services financiers	42,134	5,081	3,487	212,117	2,237	265,056	42,847	4,765	3,399	212,581	2,103	265,695	36,326	4,861	3,301	205,373	2,165	252,026	
Services immobiliers et constructions immobilières <sup>(3)</sup>	20,729	6,776	362	-	-	27,867	21,130	6,389	362	-	-	27,881	21,093	5,870	336	3	-	27,302	
Services professionnels	2,659	978	183	-	-	3,820	2,609	990	180	-	-	3,779	2,652	983	185	-	-	3,820	
Éducation et soins de santé	3,279	668	19	-	-	3,966	3,320	706	17	2	-	4,045	3,478	685	14	4	-	4,181	
Autres services	7,708	2,183	532	589	32	11,044	7,553	2,067	540	2,365	31	12,556	7,173	2,163	521	1,790	16	11,663	
Gouvernement	28,770	1,397	11	43,304	369	73,851	29,260	1,470	14	39,448	12	70,204	27,939	1,311	14	39,582	421	69,267	
Autres	17,656	797	1,270	5	3	19,731	16,566	820	1,444	2	2	18,834	16,314	810	1,226	3	1	18,354	
<b>Total – Autres que particuliers <sup>(4)</sup></b>	<b>170,578</b>	<b>38,998</b>	<b>10,796</b>	<b>256,041</b>	<b>2,874</b>	<b>479,287</b>	<b>169,976</b>	<b>39,034</b>	<b>10,479</b>	<b>254,411</b>	<b>2,453</b>	<b>476,353</b>	<b>160,898</b>	<b>37,503</b>	<b>10,004</b>	<b>246,862</b>	<b>2,940</b>	<b>458,207</b>	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

## Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2024						2023												
	T1			T4			T1			T4			T3						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute <sup>(1)</sup>																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
<b>Autres que particuliers</b>																			
Agriculture	7,779	459	11	-	-	8,249	7,636	498	5	-	-	8,139	7,729	660	8	-	-	8,397	
Pétrole & gaz	2,121	1,296	62	-	-	3,479	1,836	1,417	71	-	-	3,324	1,772	1,298	76	-	-	3,146	
Mines	1,127	1,567	291	-	312	3,297	1,163	1,542	268	-	385	3,358	1,083	1,412	268	-	354	3,117	
Services publics	12,755	7,253	3,063	-	-	23,071	12,749	5,889	3,036	-	-	21,674	11,578	5,401	2,590	-	-	19,569	
<i>Services publics excluant pipelines</i>	9,414	5,965	2,863	-	-	18,242	9,277	4,734	2,898	-	-	16,909	8,118	3,994	2,463	-	-	14,575	
<i>Pipelines</i>	3,341	1,288	200	-	-	4,829	3,472	1,155	138	-	-	4,765	3,460	1,407	127	-	-	4,994	
Constructions non immobilières <sup>(2)</sup>	1,888	1,281	82	-	-	3,251	1,973	1,183	95	-	-	3,251	2,153	1,139	99	-	-	3,391	
Fabrication	7,048	3,339	273	11	-	10,671	6,670	3,409	339	9	-	10,427	6,728	3,054	334	-	-	10,116	
Commerce de gros	2,931	1,058	44	-	-	4,033	3,014	1,025	46	-	-	4,085	3,038	1,054	51	-	-	4,143	
Commerce de détail	4,026	1,280	40	-	-	5,346	3,631	1,376	41	-	-	5,048	3,507	1,143	33	-	-	4,683	
Transports	2,793	1,901	182	313	-	5,189	2,641	1,997	157	747	-	5,542	2,395	1,970	142	758	1	5,266	
Communications	2,553	903	314	-	-	3,770	2,582	845	356	-	-	3,783	2,737	749	388	-	-	3,874	
Services financiers	44,827	4,506	3,422	179,090	1,328	233,17	44,926	4,240	1,888	164,428	2,523	218,005	41,628	4,600	1,252	159,185	757	207,422	
Services immobiliers et constructions immobilières <sup>(3)</sup>	21,020	5,816	349	-	-	27,185	20,492	5,429	359	-	-	26,280	19,491	5,506	350	-	-	25,347	
Services professionnels	2,485	1,032	187	-	-	3,704	2,760	913	200	-	-	3,873	2,495	863	202	-	-	3,560	
Éducation et soins de santé	3,450	720	15	3	-	4,188	3,434	775	16	2	-	4,227	3,326	879	18	7	-	4,230	
Autres services	6,540	2,238	482	1,123	29	10,412	6,786	2,092	898	31	14	9,821	6,479	2,441	882	1,294	51	11,147	
Gouvernement	28,437	1,280	14	35,394	390	65,515	23,218	1,305	13	33,087	470	58,093	31,931	1,293	13	40,426	449	74,112	
Autres	15,050	814	895	11	6	16,776	14,640	834	900	47	6	16,427	13,524	243	915	57	2	14,741	
<b>Total – Autres que particuliers <sup>(4)</sup></b>	<b>166,830</b>	<b>36,743</b>	<b>9,726</b>	<b>215,945</b>	<b>2,065</b>	<b>431,30</b>	<b>160,151</b>	<b>34,769</b>	<b>8,688</b>	<b>198,351</b>	<b>3,398</b>	<b>405,357</b>	<b>161,594</b>	<b>33,705</b>	<b>7,621</b>	<b>201,727</b>	<b>1,614</b>	<b>406,261</b>	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

## Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2024									2023			
	T4					T3	T2	T1	T4				
	Type d'actif					Type de client							
Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(2)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(3)</sup>	Entreprises	États souverains	Institutions financières	Total	Total	Total	Total	Total	
Europe <sup>(4)</sup>	882	949	1,253	475	204	1,741	401	1,621	3,763	3,811	2,923	2,788	2,207
Royaume-Uni	1,098	73	1,449	2,165	–	621	94	4,070	4,785	3,075	3,086	3,783	3,608
Amérique latine	278	161	158	47	5	196	153	300	649	702	713	566	504
Asie	4,036	864	4,982	28	30	3,217	6,379	344	9,940	10,494	9,398	9,132	8,889
Autre	265	27	304	195	6	228	265	304	797	828	736	586	297
<b>Total <sup>(5)</sup></b>	<b>6,559</b>	<b>2,074</b>	<b>8,146</b>	<b>2,910</b>	<b>245</b>	<b>6,003</b>	<b>7,292</b>	<b>6,639</b>	<b>19,934</b>	<b>18,910</b>	<b>16,856</b>	<b>16,855</b>	<b>15,505</b>

(1) Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Excluant le Royaume-Uni.

(5) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

## RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T4 2024						T3 2024					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3,303	173	3,104	173	1,389	42%	3,081	176	2,884	177	1,250	41%
2	Entités du secteur public	175	22	1,557	67	1	0%	139	23	1,577	64	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	354	–	772	–	–	0%	422	–	836	–	–	0%
4	Banques	4,307	904	4,303	904	3,269	63%	3,891	894	3,920	894	3,356	70%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	–	561	143	561	641	91%	–	561	163	561	647	89%
5	Obligations sécurisées	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	8,231	185	6,293	185	6,287	97%	7,905	149	6,270	149	6,235	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	97	92	348	92	357	81%	117	41	341	41	310	81%
	Dont : financement spécialisé	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1,627	–	1,627	–	4,004	246%	1,634	–	1,634	–	4,017	246%
8	Clientèle de détail	2,595	6	2,090	6	1,586	76%	2,629	59	2,111	59	1,643	76%
9	Immobilier	16,707	444	15,924	399	8,054	49%	16,345	418	15,530	376	7,724	49%
	Dont : immobilier résidentiel général	10,489	114	10,063	114	4,073	40%	10,367	106	9,845	106	3,883	39%
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	563	–	412	–	274	67%	491	–	434	–	293	68%
	Dont : autre immobilier résidentiel	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
	Dont : immobilier commercial général	5,435	285	5,435	285	3,686	64%	5,238	270	5,238	270	3,529	64%
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	220	45	14	–	21	150%	249	42	13	–	19	146%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
10	Prêts hypothécaires inversés	300	8	171	8	77	43%	294	9	158	9	76	46%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
12	Expositions en défaut	386	–	394	–	395	100%	309	–	319	–	316	99%
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	5,054	–	5,054	–	6,540	129%	5,162	–	5,162	–	6,242	121%
14	<b>Total</b>	<b>43,039</b>	<b>1,742</b>	<b>41,289</b>	<b>1,742</b>	<b>31,602</b>	<b>73%</b>	<b>41,811</b>	<b>1,728</b>	<b>40,401</b>	<b>1,728</b>	<b>30,860</b>	<b>73%</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Classes d'actifs		T2 2024						T1 2024															
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f										
		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR		Expositions avant prise en compte des CCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des CCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR											
Montants au bilan		Montants hors bilan		Montants au bilan		Montant hors bilan		APR		Densité des APR		Montants au bilan		Montants hors bilan		Montants au bilan		Montant hors bilan		APR		Densité des APR	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3,037	178	2,870	178	1,296	43%	2,853	174	2,671	174	1,077	38%										
2	Entités du secteur public	150	22	1,498	68	1	0%	115	23	1,308	80	1	0%										
3	Banques multilatérales de développement	340	-	754	-	-	0%	342	-	746	-	-	0%										
4	Banques	3,540	806	3,586	806	3,003	68%	2,500	677	2,686	677	2,162	64%										
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	561	154	561	642	90%	-	561	119	561	624	92%										
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
6	Entreprises	8,092	194	6,513	193	6,564	98%	8,442	214	6,151	214	6,236	98%										
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	102	48	323	48	300	81%	839	23	311	23	262	78%										
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
7	Dettes subordonnées, actions et autres fonds propres	1,335	-	1,335	-	3,273	245%	1,300	-	1,300	-	3,185	245%										
8	Clientèle de détail	2,618	54	2,073	54	1,610	76%	2,713	55	2,184	55	1,693	76%										
9	Immobilier	15,946	397	15,200	353	7,510	48%	15,229	365	14,608	308	7,112	48%										
	Dont : immobilier résidentiel général	10,075	103	9,628	103	3,786	39%	9,696	92	9,437	92	3,686	39%										
	Dont : immobilier résidentiel productif de revenus	467	-	452	-	298	66%	508	-	432	-	276	64%										
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
	Dont : immobilier commercial général	5,108	250	5,108	250	3,408	64%	4,728	216	4,728	216	3,133	63%										
	Dont : immobilier commercial productif de revenus	296	44	12	-	18	150%	297	57	11	-	17	155%										
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
10	Prêts hypothécaires inversés	304	11	163	10	77	45%	311	10	170	10	80	44%										
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%										
12	Expositions en défaut	269	-	279	-	277	99%	239	-	248	-	243	98%										
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	4,727	-	4,727	-	6,186	131%	4,565	-	4,565	-	5,935	130%										
14	<b>Total</b>	<b>40,358</b>	<b>1,662</b>	<b>38,998</b>	<b>1,662</b>	<b>29,797</b>	<b>73%</b>	<b>38,609</b>	<b>1,518</b>	<b>36,637</b>	<b>1,518</b>	<b>27,724</b>	<b>73%</b>										

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T4 2024												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
Classes d'actifs		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,888		-										
2	Organismes publics hors administration centrale	1,621		3										
3	Banques multilatérales de développement	772												
4	Banques			1,239		1,235				164				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques									125				
5	Obligations sécurisées													
6	Entreprises									79				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises									79				
	Dont : financement spécialisé													
7	Dettes subordonnées, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail													
9	Immobilier			4,808	1,073	809	887	68	83	86		4,965		23
	Dont : immobilier résidentiel général			4,808	1,073	757	832	68		7				23
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					52	55		83	79		9		
	Dont : autre immobilier résidentiel													
	Dont : immobilier commercial général											4,956		
	Dont : immobilier commercial de rapport													
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					36	90		19			19		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires													
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	1,750		13										
14	<b>Total</b>	<b>6,031</b>	<b>-</b>	<b>6,063</b>	<b>1,073</b>	<b>2,080</b>	<b>977</b>	<b>68</b>	<b>102</b>	<b>329</b>	<b>-</b>	<b>4,984</b>	<b>-</b>	<b>23</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2024													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
Pondération des risques		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					1,389									3,277
2	Organismes publics hors administration centrale														1,624
3	Banques multilatérales de développement														772
4	Banques					2,551								18	5,207
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					561								18	704
5	Obligations sécurisées														
6	Entreprises	172		713		5,514									6,478
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	172				189									440
	Dont : financement spécialisé														
7	Dettes subordonnées, actions et fonds propres					45					1,582				1,627
8	Clientèle de détail	2,096													2,096
9	Immobilier	1,790				274	6			183				1,268	16,323
	Dont : immobilier résidentiel général	1,394												1,215	10,177
	Dont : immobilier résidentiel de rapport						6			75				53	412
	Dont : autre immobilier résidentiel														
	Dont : immobilier commercial général	396				274				94					5,720
	Dont : immobilier commercial de rapport									14					14
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments														
10	Prêts hypothécaires inversés					15									179
11	Titres adossés à des créances hypothécaires														
12	Expositions en défaut					366				28					394
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>					3,291									5,054
<b>14</b>	<b>Total</b>	<b>4,058</b>	<b>-</b>	<b>713</b>	<b>-</b>	<b>13,445</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>211</b>	<b>1,582</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,286</b>	<b>43,031</b>

		T4 2024				
		a	b	c	d	
Coefficient de pondération du risque		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du CCEC)	CCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)	
1	Moins de 40%		13,859	525	34%	16,224
2	40-70%		5,159	327	52%	5,506
3	75-80%		4,501	6	38%	4,058
4	85%		713		0%	713
5	90-100%		16,587	839	45%	14,731
6	105-130%		6		0%	6
7	150%		526	45	40%	211
8	250%		1,582		0%	1,582
9	400%				0%	
10	1250%				0%	
<b>11</b>	<b>Expositions totales</b>		<b>42,933</b>	<b>1,742</b>	<b>40%</b>	<b>43,031</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des CCEC).

## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2024												
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
Pondération des risques		0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
Classes d'actifs														
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1,811		-						-				
2	Organismes publics hors administration centrale	1,639		2						-				
3	Banques multilatérales de développement	836		-		-				-				
4	Banques			853		997		-		124				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		-		-		122				
5	Obligations sécurisées			-		-		-		-				
6	Entreprises			-						62			-	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			-						62			-	
	Dont : financement spécialisé			-						-				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			4,721	1,057	806	910	73	93	92	-	4,811	-	22
	Dont : immobilier résidentiel général			4,721	1,057	762	856	73		8				22
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					44	54		93	84		9		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-			-		
	Dont : immobilier commercial général			-								4,802	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					27	87		13			22		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			-	-	-	-	-	-	-		-	-	-
12	Expositions en défaut													
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>	1,633		278										
<b>14</b>	<b>Total</b>	<b>5,919</b>	<b>-</b>	<b>5,854</b>	<b>1,057</b>	<b>1,830</b>	<b>997</b>	<b>73</b>	<b>106</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>4,833</b>	<b>-</b>	<b>22</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.



## RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques <sup>(1)</sup> (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T3 2024													Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)
		n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	
Pondération des risques		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
Classes d'actifs		75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					1,250									3,061
2	Organismes publics hors administration centrale														1,641
3	Banques multilatérales de développement														836
4	Banques					2,799								41	4,814
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques					561								41	724
5	Obligations sécurisées														
6	Entreprises	163		750		5,444									6,419
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	163				157									382
	Dont : financement spécialisé														
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					45					1,589				1,634
8	Clientèle de détail	2,170													2,170
9	Immobilier	1,571				241	8			170				1,331	15,906
	Dont : immobilier résidentiel général	1,182												1,270	9,951
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	1					8			80				61	434
	Dont : autre immobilier résidentiel														
	Dont : immobilier commercial général	388				241				77					5,508
	Dont : immobilier commercial de rapport									13					13
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments														
10	Prêts hypothécaires inversés					18									167
11	Titres adossés à des créances hypothécaires														
12	Expositions en défaut					294				25					319
13	Autres actifs <sup>(2)</sup>					3,251									5,162
14	<b>Total</b>	<b>3,904</b>	<b>-</b>	<b>750</b>	<b>-</b>	<b>13,342</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>195</b>	<b>1,589</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,372</b>	<b>42,129</b>

		T3 2024				
		a	b	c	d	
Coefficient de pondération du risque		Expositions sur éléments du bilan	Expositions sur éléments hors bilan (avant prise en compte du CCEC)	CCEC moyen pondéré <sup>(3)</sup>	Exposition (après prise en compte des CCEC et des techniques d'ARC)	
1	Moins de 40%		13,308	531	31%	15,657
2	40-70%		5,074	274	50%	5,312
3	75-80%		4,347	59	40%	3,965
4	85%		750	-	0%	750
5	90-100%		16,216	822	42%	14,653
6	105-130%		8	-	0%	8
7	150%		464	42	40%	195
8	250%		1,589	-	0%	1,589
9	400%		-	-	0%	-
10	1250%		-	-	0%	-
11	<b>Expositions totales</b>		<b>41,756</b>	<b>1,728</b>	<b>37%</b>	<b>42,129</b>

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

(3) La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des CCEC).

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T4 2024													
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
<b>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés</b>	0.00 à < 0.15	1,090	–	0%	1,090	0.08%	43,669	19.2%		32	3.0%	–	
	0.15 à < 0.25	316	–	0%	316	0.20%	10,644	20.1%		14	4.4%	–	
	0.25 à < 0.50	395	–	0%	395	0.35%	12,577	20.8%		23	5.8%	–	
	0.50 à < 0.75	213	–	0%	213	0.62%	4,271	21.2%		16	7.6%	–	
	0.75 à < 2.50	663	–	0%	663	1.33%	6,291	18.6%		66	9.9%	2	
	2.50 à < 10.00	182	–	0%	182	4.56%	2,529	8.5%		22	12.1%	1	
	10.00 à < 100.00	40	–	0%	40	14.94%	686	4.4%		6	14.7%	–	
	100.00 (défaut)	19	–	0%	19	100.00%	229	3.7%		4	22.1%	–	
<b>Sous-total</b>	<b>2,918</b>	<b>–</b>	<b>0%</b>	<b>2,918</b>	<b>1.57%</b>	<b>80,896</b>	<b>18.5%</b>		<b>183</b>	<b>6.3%</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés</b>	0.00 à < 0.15	45,928	21,966	35%	53,534	0.07%	252,458	21.4%		2,062	3.9%	8	
	0.15 à < 0.25	7,544	1,445	37%	8,085	0.19%	29,006	24.9%		803	9.9%	4	
	0.25 à < 0.50	6,085	727	51%	6,458	0.35%	23,024	24.2%		938	14.5%	5	
	0.50 à < 0.75	2,188	169	57%	2,284	0.61%	8,374	24.1%		499	21.8%	3	
	0.75 à < 2.50	3,378	222	59%	3,508	1.29%	13,485	23.2%		1,195	34.1%	11	
	2.50 à < 10.00	1,269	44	72%	1,301	4.70%	5,092	22.3%		905	69.5%	14	
	10.00 à < 100.00	282	1	279%	285	16.96%	1,192	22.7%		340	119.5%	11	
	100.00 (défaut)	113	3	50%	115	100.00%	635	23.3%		264	229.8%	6	
<b>Sous-total</b>	<b>66,787</b>	<b>24,577</b>	<b>36%</b>	<b>75,570</b>	<b>0.47%</b>	<b>333,266</b>	<b>22.2%</b>		<b>7,006</b>	<b>9.3%</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	
<b>Crédit rotatif admissible</b>	0.00 à < 0.15	952	11,446	72%	9,211	0.09%	887,852	81.0%		399	4.3%	7	
	0.15 à < 0.25	278	1,139	77%	1,156	0.19%	142,737	86.5%		104	9.0%	2	
	0.25 à < 0.50	372	1,638	80%	1,687	0.34%	258,087	87.1%		236	14.0%	5	
	0.50 à < 0.75	215	378	83%	528	0.62%	65,003	84.8%		118	22.5%	3	
	0.75 à < 2.50	678	649	94%	1,285	1.44%	179,862	87.0%		563	43.8%	17	
	2.50 à < 10.00	652	325	100%	1,094	4.72%	263,603	90.5%		1,135	103.8%	46	
	10.00 à < 100.00	161	50	107%	214	23.21%	53,902	90.6%		499	232.9%	45	
	100.00 (défaut)	27	–	0%	27	100.00%	4,486	72.2%		7	26.9%	19	
<b>Sous-total</b>	<b>3,335</b>	<b>15,625</b>	<b>76%</b>	<b>15,202</b>	<b>1.09%</b>	<b>1,855,532</b>	<b>83.6%</b>		<b>3,061</b>	<b>20.1%</b>	<b>144</b>	<b>254</b>	
<b>Particuliers - autres</b>	0.00 à < 0.15	1,120	2,700	62%	2,790	0.09%	74,860	51.2%		338	12.1%	1	
	0.15 à < 0.25	856	399	60%	1,095	0.20%	42,859	51.4%		234	21.4%	1	
	0.25 à < 0.50	1,959	343	59%	2,161	0.37%	102,754	59.1%		767	35.5%	5	
	0.50 à < 0.75	1,765	166	63%	1,869	0.62%	86,273	59.0%		896	47.9%	7	
	0.75 à < 2.50	5,687	342	74%	5,940	1.41%	264,945	58.0%		3,911	65.9%	51	
	2.50 à < 10.00	2,789	102	73%	2,864	4.31%	75,426	32.5%		1,340	46.8%	38	
	10.00 à < 100.00	280	23	53%	292	26.82%	11,009	50.2%		339	116.2%	38	
	100.00 (défaut)	187	2	55%	188	100.00%	10,534	58.1%		240	127.5%	100	
<b>Sous-total</b>	<b>14,643</b>	<b>4,077</b>	<b>63%</b>	<b>17,199</b>	<b>2.89%</b>	<b>668,660</b>	<b>52.3%</b>		<b>8,065</b>	<b>46.9%</b>	<b>241</b>	<b>225</b>	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024													
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	1,517	1,678	98%	2,591	0.08%	1,006	30.4%	1.66	305	11.8%	1	
	0.15 à < 0.25	9,556	7,965	86%	15,702	0.20%	2,554	38.1%	1.93	4,342	27.6%	12	
	0.25 à < 0.50	10,850	4,913	85%	14,851	0.35%	2,268	33.9%	2.18	4,769	32.1%	17	
	0.50 à < 0.75	13,463	7,128	88%	19,549	0.53%	2,724	37.3%	2.13	9,034	46.2%	39	
	0.75 à < 2.50	26,647	10,886	89%	35,635	1.19%	12,319	34.8%	1.89	21,227	59.6%	146	
	2.50 à < 10.00	4,539	893	93%	5,171	4.37%	1,345	37.2%	1.51	4,900	94.7%	87	
	10.00 à < 100.00	420	51	96%	465	16.20%	101	38.5%	1.08	755	163.0%	30	
	100.00 (défaut)	573	29	44%	599	100.00%	421	39.0%	1.10	1,416	236.0%	156	
<b>Sous-total</b>	<b>67,565</b>	<b>33,543</b>	<b>88%</b>	<b>94,563</b>	<b>1.60%</b>	<b>22,738</b>	<b>35.8%</b>	<b>1.96</b>	<b>46,748</b>	<b>49.4%</b>	<b>488</b>	<b>564</b>	
<b>États souverains</b>	0.00 à < 0.15	61,919	7,126	96%	67,986	0.01%	583	10.6%	2.23	1,318	1.9%	1	
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	2.50 à < 10.00	7	4	75%	10	7.63%	2	33.7%	1.00	12	117.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
<b>Sous-total</b>	<b>61,926</b>	<b>7,130</b>	<b>96%</b>	<b>67,996</b>	<b>0.01%</b>	<b>585</b>	<b>10.6%</b>	<b>2.23</b>	<b>1,330</b>	<b>2.0%</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024													
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	1,874	6,725	55%	6,388	0.08%	62	41.5%	1.70	1,237	19.4%	1	
	0.15 à < 0.25	4,667	11,920	93%	10,013	0.19%	143	38.6%	2.69	3,282	32.8%	6	
	0.25 à < 0.50	2,242	3,570	88%	3,816	0.35%	51	35.5%	2.38	1,481	38.8%	3	
	0.50 à < 0.75	1,038	2,435	85%	2,324	0.53%	44	34.1%	2.50	1,134	48.8%	3	
	0.75 à < 2.50	3,870	3,220	85%	4,943	1.12%	92	34.1%	2.37	3,023	60.9%	14	
	2.50 à < 10.00	216	206	96%	301	4.68%	8	33.7%	1.59	298	99.0%	2	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
<b>Sous-total</b>	<b>13,907</b>	<b>28,076</b>	<b>82%</b>	<b>27,785</b>	<b>0.43%</b>	<b>400</b>	<b>37.6%</b>	<b>2.34</b>	<b>10,455</b>	<b>37.6%</b>	<b>29</b>	<b>110</b>	
<b>Institutions financières</b>	0.00 à < 0.15	4,041	2,664	47%	5,737	0.06%	69	44.9%	1.33	982	17.1%	1	
	0.15 à < 0.25	263	613	98%	514	0.18%	24	44.3%	2.29	235	45.8%	-	
	0.25 à < 0.50	27	113	75%	85	0.34%	13	45.0%	1.13	48	56.8%	-	
	0.50 à < 0.75	-	103	97%	42	0.53%	5	45.0%	1.00	30	70.4%	-	
	0.75 à < 2.50	2	1	100%	2	1.69%	6	44.3%	1.00	2	91.3%	-	
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	
<b>Sous-total</b>	<b>4,333</b>	<b>3,494</b>	<b>58%</b>	<b>6,380</b>	<b>0.08%</b>	<b>117</b>	<b>44.8%</b>	<b>1.40</b>	<b>1,297</b>	<b>20.3%</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	
<b>Total (tous les portefeuilles)</b>	<b>235,414</b>	<b>116,522</b>	<b>82%</b>	<b>307,613</b>	<b>0.84%</b>	<b>2,962,194</b>	<b>27.6%</b>	<b>2.09</b>	<b>78,145</b>	<b>30.4%</b>	<b>969</b>	<b>1,247</b>	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024													
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
<b>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés</b>	0.00 à < 0.15	910	–	0%	910	0.08%	44,317	18.4%		27	3.0%	–	
	0.15 à < 0.25	239	–	0%	239	0.20%	10,716	17.2%		10	4.2%	–	
	0.25 à < 0.50	284	–	0%	284	0.35%	13,165	19.1%		17	5.9%	–	
	0.50 à < 0.75	154	–	0%	154	0.62%	4,457	19.1%		12	7.7%	–	
	0.75 à < 2.50	455	–	0%	455	1.30%	6,481	16.8%		43	9.5%	1	
	2.50 à < 10.00	145	–	0%	145	4.56%	2,622	7.6%		17	12.0%	–	
	10.00 à < 100.00	36	–	0%	36	15.77%	727	3.8%		5	14.0%	–	
	100.00 (défaut)	19	–	0%	19	100.00%	240	3.6%		5	23.9%	2	
<b>Sous-total</b>	<b>2,242</b>	<b>–</b>	<b>0%</b>	<b>2,242</b>	<b>1.80%</b>	<b>82,725</b>	<b>17.0%</b>			<b>136</b>	<b>6.1%</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés</b>	0.00 à < 0.15	44,106	21,004	35%	51,384	0.07%	248,934	21.4%		1,976	3.8%	8	
	0.15 à < 0.25	7,421	1,353	38%	7,937	0.19%	28,715	25.1%		798	10.0%	4	
	0.25 à < 0.50	7,474	1,675	77%	8,768	0.34%	26,118	22.9%		1,186	13.5%	7	
	0.50 à < 0.75	2,076	179	53%	2,171	0.61%	8,345	24.4%		480	22.1%	3	
	0.75 à < 2.50	3,468	200	62%	3,592	1.26%	13,917	23.6%		1,223	34.0%	11	
	2.50 à < 10.00	1,180	43	68%	1,209	4.71%	4,965	22.5%		853	70.5%	13	
	10.00 à < 100.00	283	1	221%	286	16.84%	1,253	23.0%		345	120.8%	11	
	100.00 (défaut)	111	3	66%	113	100.00%	618	22.6%		236	208.6%	7	
<b>Sous-total</b>	<b>66,119</b>	<b>24,458</b>	<b>38%</b>	<b>75,460</b>	<b>0.47%</b>	<b>332,865</b>	<b>28.2%</b>			<b>7,097</b>	<b>9.4%</b>	<b>64</b>	<b>79</b>
<b>Crédit rotatif admissible</b>	0.00 à < 0.15	991	11,740	72%	9,499	0.08%	961,204	81.7%		372	3.9%	6	
	0.15 à < 0.25	271	1,530	80%	1,489	0.20%	233,108	87.4%		141	9.5%	3	
	0.25 à < 0.50	363	819	80%	1,019	0.35%	126,967	84.9%		144	14.1%	3	
	0.50 à < 0.75	225	314	87%	497	0.62%	60,866	84.2%		111	22.3%	3	
	0.75 à < 2.50	732	533	104%	1,285	1.45%	183,865	87.4%		569	44.3%	17	
	2.50 à < 10.00	530	234	100%	849	4.39%	230,444	89.5%		825	97.2%	33	
	10.00 à < 100.00	110	34	89%	141	21.00%	37,911	88.9%		316	224.7%	26	
	100.00 (défaut)	28	–	0%	28	100.00%	4,446	72.0%		5	18.3%	20	
<b>Sous-total</b>	<b>3,250</b>	<b>15,204</b>	<b>76%</b>	<b>14,807</b>	<b>0.88%</b>	<b>1,838,811</b>	<b>83.6%</b>			<b>2,483</b>	<b>16.8%</b>	<b>111</b>	<b>245</b>
<b>Particuliers - autres</b>	0.00 à < 0.15	1,076	2,559	60%	2,601	0.09%	78,711	52.1%		312	12.0%	1	
	0.15 à < 0.25	835	368	61%	1,059	0.20%	41,769	51.1%		225	21.3%	1	
	0.25 à < 0.50	1,902	308	60%	2,087	0.37%	100,064	58.8%		736	35.3%	5	
	0.50 à < 0.75	1,908	529	89%	2,376	0.63%	89,026	61.7%		1,231	51.8%	9	
	0.75 à < 2.50	5,498	324	75%	5,739	1.39%	259,685	57.9%		3,760	65.5%	49	
	2.50 à < 10.00	2,836	98	71%	2,906	4.30%	75,378	32.2%		1,349	46.4%	37	
	10.00 à < 100.00	247	20	55%	258	26.32%	10,103	50.3%		297	115.1%	33	
	100.00 (défaut)	162	2	53%	163	100.00%	9,453	57.5%		235	144.0%	86	
<b>Sous-total</b>	<b>14,464</b>	<b>4,208</b>	<b>65%</b>	<b>17,189</b>	<b>2.70%</b>	<b>664,189</b>	<b>52.8%</b>			<b>8,145</b>	<b>47.4%</b>	<b>221</b>	<b>207</b>

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024													
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	1,413	1,569	99%	2,573	0.08%	1,018	31.3%	1.74	311	12.1%	1	
	0.15 à < 0.25	10,041	7,578	87%	15,928	0.20%	2,561	40.1%	1.99	4,578	28.7%	13	
	0.25 à < 0.50	11,441	4,958	86%	15,569	0.35%	2,272	34.3%	2.30	5,113	32.8%	18	
	0.50 à < 0.75	12,352	6,730	89%	18,167	0.53%	2,727	37.3%	2.15	8,474	46.6%	36	
	0.75 à < 2.50	26,225	10,782	90%	35,021	1.18%	12,246	35.8%	1.93	21,621	61.7%	147	
	2.50 à < 10.00	4,598	894	89%	5,298	4.33%	1,340	37.7%	1.38	4,989	94.2%	88	
	10.00 à < 100.00	260	28	92%	283	17.40%	78	36.0%	1.05	418	147.0%	18	
	100.00 (défaut)	567	60	79%	615	100.00%	457	41.4%	1.10	1,367	222.0%	183	
<b>Sous-total</b>	<b>66,897</b>	<b>32,599</b>	<b>89%</b>	<b>93,454</b>	<b>1.59%</b>	<b>22,699</b>	<b>36.6%</b>	<b>2.00</b>	<b>46,871</b>	<b>50.1%</b>	<b>504</b>	<b>580</b>	
<b>États souverains</b>	0.00 à < 0.15	63,703	6,956	96%	70,038	0.01%	580	12.0%	2.19	1,300	1.9%	1	
	0.15 à < 0.25	6	–	0%	6	0.25%	1	14.5%	1.00	1	11.1%	–	
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	2.50 à < 10.00	7	4	25%	10	7.63%	2	22.3%	1.00	8	77.6%	–	
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%	–	
<b>Sous-total</b>	<b>63,716</b>	<b>6,960</b>	<b>96%</b>	<b>70,054</b>	<b>0.02%</b>	<b>583</b>	<b>12.0%</b>	<b>2.19</b>	<b>1,309</b>	<b>1.9%</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024														
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC <sup>(2)</sup>	FCEC moyen <sup>(3)</sup>	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne <sup>(4)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(5)</sup>	PCD moyenne <sup>(6)</sup>	Échéance moyenne <sup>(7)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(8)</sup>	Perte attendue <sup>(9)</sup>	Provisions pour pertes de crédit	
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	1,085	7,449	57%	5,916	0.08%	70	41.9%	1.84	1,185	20.0%	1		
	0.15 à < 0.25	4,541	11,772	93%	9,998	0.19%	142	38.7%	2.68	3,208	32.1%	6		
	0.25 à < 0.50	2,191	3,217	88%	3,656	0.34%	51	35.6%	2.60	1,460	39.9%	3		
	0.50 à < 0.75	861	2,137	84%	1,960	0.53%	38	33.7%	2.64	951	48.5%	3		
	0.75 à < 2.50	4,599	2,989	84%	5,396	1.08%	93	33.5%	2.13	3,223	59.7%	13		
	2.50 à < 10.00	306	142	87%	377	5.08%	6	28.6%	1.58	319	84.6%	4		
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-	-	
	100.00 (défaut)	89	60	55%	130	100.00%	2	35.7%	1.69	72	55.6%	1		
<b>Sous-total</b>	<b>13,672</b>	<b>27,766</b>	<b>81%</b>	<b>27,433</b>	<b>0.92%</b>	<b>402</b>	<b>37.4%</b>	<b>2.36</b>	<b>10,418</b>	<b>38.0%</b>	<b>31</b>	<b>107</b>		
<b>Institutions financières</b>	0.00 à < 0.15	3,606	2,637	47%	5,362	0.06%	70	44.8%	1.43	935	17.4%	-		
	0.15 à < 0.25	248	511	98%	458	0.17%	22	45.0%	2.49	217	47.4%	-		
	0.25 à < 0.50	62	57	58%	96	0.34%	12	45.0%	1.76	55	57.0%	-		
	0.50 à < 0.75	84	155	97%	149	0.53%	10	45.0%	1.05	106	71.0%	-		
	0.75 à < 2.50	2	1	100%	2	1.56%	6	44.4%	1.00	2	85.9%	-		
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-		
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-		
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%	-		
<b>Sous-total</b>	<b>4,002</b>	<b>3,361</b>	<b>57%</b>	<b>6,067</b>	<b>0.09%</b>	<b>120</b>	<b>44.9%</b>	<b>1.51</b>	<b>1,315</b>	<b>21.7%</b>	<b>-</b>	<b>12</b>		
<b>Total (tous les portefeuilles)</b>	<b>234,362</b>	<b>114,556</b>	<b>79%</b>	<b>306,706</b>	<b>0.89%</b>	<b>2,942,394</b>	<b>28.2%</b>	<b>2.10</b>	<b>77,774</b>	<b>30.4%</b>	<b>935</b>	<b>1,242</b>		

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(9) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

## RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

		T4 2024			T3 2024		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>
<b>1</b>	<b>APR au début</b>	<b>110,679</b>	<b>77,854</b>	<b>6,005</b>	<b>106,694</b>	<b>74,991</b>	<b>5,969</b>
2	Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	553	(236)	514	3,394	2,338	90
3	Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	166	166	(236)	714	714	(65)
4	Mises à jour des modèles <sup>(4)</sup>	308	308	131	(244)	(244)	-
5	Méthode et politique <sup>(5)</sup>	-	-	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	299	133	31	121	55	11
8	Autres <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	-	-
<b>9</b>	<b>APR à la fin</b>	<b>112,005</b>	<b>78,225</b>	<b>6,445</b>	<b>110,679</b>	<b>77,854</b>	<b>6,005</b>

		T2 2024			T1 2024		
		a			a		
		Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Dont : l'approche fondée sur les notations internes (NI)	Risque de crédit de contrepartie <sup>(1)</sup>
<b>1</b>	<b>APR au début</b>	<b>102,639</b>	<b>73,140</b>	<b>6,199</b>	<b>99,808</b>	<b>70,783</b>	<b>7,337</b>
2	Taille du portefeuille <sup>(2)</sup>	2,437	641	47	4,246	2,413	774
3	Qualité du portefeuille <sup>(3)</sup>	866	866	(358)	438	438	(3)
4	Mises à jour des modèles <sup>(4)</sup>	-	-	-	(31)	(31)	-
5	Méthode et politique <sup>(5)</sup>	-	-	-	(825)	-	(1,804)
6	Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-
7	Mouvements de devises	752	344	81	(997)	(463)	(105)
8	Autres <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	-	-
<b>9</b>	<b>APR à la fin</b>	<b>106,694</b>	<b>74,991</b>	<b>5,969</b>	<b>102,639</b>	<b>73,140</b>	<b>6,199</b>

(1) Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

(2) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(3) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(4) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(5) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(6) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.



## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent des données de contrôle ex-post afin de valider la fiabilité des calculs de PD. En particulier, ce tableau propose une comparaison des PD employées dans les calculs de fonds propres selon l'approche NI aux taux de défaut effectifs des débiteurs de la banque. Il convient de retenir au minimum un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans afin de comparer la PD à un taux de défaut « plus stable ». La banque peut toutefois considérer une période historique plus longue cohérente avec ses pratiques actuelles en matière de gestion des risques.

T4 2024										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Prêts hypothécaires résidentiels - assurés</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	45,725	43,669	23	-	0.06%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	11,252	10,644	14	-	0.10%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	15,383	12,577	20	-	0.18%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	5,467	4,271	17	-	0.35%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.33%	1.31%	7,127	6,291	68	2	0.70%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.56%	4.77%	2,493	2,529	101	1	3.02%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	14.94%	14.95%	708	686	124	1	23.21%
<b>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	241,852	252,458	108	2	0.04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	28,939	29,006	52	5	0.13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	26,816	23,024	65	11	0.25%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	8,653	8,374	59	8	0.51%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.29%	1.30%	16,172	13,485	211	4	1.28%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.70%	4.71%	4,818	5,092	239	1	5.82%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	16.96%	17.76%	1,239	1,192	259	3	20.79%
<b>Crédit rotatif admissible</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	934,569	887,852	412	3	0.03%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	211,775	142,737	229	-	0.08%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.33%	138,586	258,087	505	28	0.22%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	62,095	65,003	399	15	0.41%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.44%	1.47%	181,821	179,862	2,326	131	1.09%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.72%	4.22%	227,217	263,603	6,617	503	2.70%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23.21%	26.78%	36,580	53,902	12,012	90	27.58%
<b>Particuliers - autres</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	80,002	74,860	67	-	0.07%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	38,923	42,859	99	3	0.15%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.37%	0.37%	90,896	102,754	308	4	0.21%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	78,322	86,273	385	8	0.33%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.41%	1.42%	278,004	264,945	4,653	1,027	0.72%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.31%	4.06%	71,849	75,426	3,519	289	2.58%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	26.82%	24.36%	9,548	11,009	2,397	7	18.76%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre de comptes de détail.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Entreprises</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	1,188	1,006	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.20%	0.20%	2,672	2,554	5	–	0.08%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.34%	2,282	2,268	4	–	0.06%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	2,681	2,724	8	–	0.20%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.19%	1.01%	6,462	12,319	38	–	0.41%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.37%	4.35%	1,243	1,345	28	–	1.58%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16.24%	17.47%	82	101	13	–	12.66%
<b>États souverains</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.01%	0.05%	591	583	–	–	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.00%	0.00%	1	–	–	–	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	7.63%	7.63%	3	2	–	–	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	–	–	–	–	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2024										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Entreprises</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	64	62	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.19%	134	143	-	-	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	61	51	-	-	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	29	44	-	-	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.12%	1.10%	86	92	-	-	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.68%	4.52%	6	8	-	-	0.00%
10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%	
<b>Institutions financières</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.06%	0.07%	74	69	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.18%	0.20%	27	24	-	-	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	8	13	-	-	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	10	5	-	-	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.69%	1.39%	5	6	-	-	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%
10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%	

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2023										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Prêts hypothécaires résidentiels - assurés</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	49,577	45,725	22	-	0.06%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	11,532	11,252	11	-	0.10%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	17,594	15,383	24	-	0.19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	6,352	5,467	18	-	0.32%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.21%	1.26%	7,638	7,127	44	1	0.60%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.54%	4.71%	2,806	2,493	91	5	2.51%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	15.59%	14.91%	744	708	100	1	20.81%
<b>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	239,882	241,852	77	2	0.04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	28,227	28,939	29	4	0.12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.35%	26,105	26,816	49	4	0.23%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	8,724	8,653	42	5	0.50%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.16%	1.23%	15,882	16,172	177	3	1.39%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.63%	4.65%	4,536	4,818	229	2	6.48%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	17.48%	17.67%	956	1,239	163	-	20.43%
<b>Crédit rotatif admissible</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.08%	914,238	934,569	299	-	0.03%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	209,545	211,775	163	-	0.09%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.35%	0.35%	122,943	138,586	396	39	0.19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.62%	0.62%	64,663	62,095	314	4	0.38%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.44%	1.49%	210,781	181,821	2,368	173	1.05%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.32%	3.92%	208,081	227,217	5,491	479	3.03%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	20.23%	23.01%	34,391	36,580	9,435	124	26.95%
<b>Particuliers - autres</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.08%	131,187	80,002	117	1	0.08%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	52,489	38,923	98	-	0.13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.37%	0.37%	75,329	90,896	180	9	0.19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.63%	0.62%	60,280	78,322	187	6	0.32%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.53%	1.46%	194,952	278,004	1,864	358	0.66%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.32%	4.02%	58,426	71,849	2,322	227	2.27%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	26.14%	23.90%	9,212	9,548	1,753	9	16.65%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2023										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Entreprises</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.08%	0.09%	813	1,188	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.19%	3,376	2,672	3	-	0.05%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.34%	2,520	2,282	2	-	0.04%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	2,675	2,681	2	-	0.14%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.17%	1.13%	6,246	6,462	27	-	0.40%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.42%	4.36%	883	1,243	9	-	1.45%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16.11%	17.19%	50	82	4	-	10.44%
<b>États souverains</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.01%	0.05%	604	591	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.25%	0.25%	-	1	-	-	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.00%	0.00%	1	-	-	-	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	7.63%	7.63%	2	3	-	-	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

## RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2023										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs <sup>(2)</sup>		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
<b>Entreprises</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.09%	-	64	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.18%	0.18%	-	134	-	-	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	-	61	-	-	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	-	29	-	-	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.04%	1.09%	-	86	-	-	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.92%	4.53%	-	6	-	-	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%
<b>Institutions financières</b>	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.08%	-	74	-	-	0.00%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.19%	0.20%	-	27	-	-	0.00%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.35%	0.35%	-	8	-	-	0.00%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.53%	0.53%	-	10	-	-	0.00%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.75%	1.60%	-	5	-	-	0.00%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	0.00%	0.00%	-	-	-	-	0.00%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

# NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	2024											
	T4						T3					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>
<b>Particuliers <sup>(5)</sup></b>												
Hypothèques résidentielles assurées <sup>(6)</sup>	0.57%	0.45%	2.66%	s.o.	s.o.	s.o.	0.58%	0.44%	2.70%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires <sup>(7)</sup>	0.28%	0.25%	22.95%	2.21%	92.56%	90.15%	0.28%	0.23%	22.83%	3.30%	92.49%	89.93%
Crédit rotatif admissible	1.52%	1.40%	86.29%	74.98%	107.28%	102.45%	1.09%	1.34%	85.93%	76.15%	112.41%	102.68%
Particuliers - autres	1.63%	1.31%	49.49%	35.32%	82.58%	76.54%	1.60%	1.23%	53.67%	44.28%	80.81%	75.03%
<b>Autres que particuliers <sup>(8)</sup></b>												
Entreprises	0.99%	0.42%	30.46%	31.12%	78.61%	70.82%	0.93%	0.42%	27.83%	16.14%	77.58%	74.96%
États souverains <sup>(9)</sup>	0.11%	0.00%	11.80%	s.o.	88.30%	s.o.	0.10%	0.00%	11.80%	s.o.	88.30%	s.o.
Institutions financières <sup>(9)</sup>	0.38%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.	0.72%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.

	2024											
	T2						T1					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	Approche NI - PCD moyenne estimée (%) <sup>(2)</sup>	Approche NI - PCD observée (%) <sup>(3)</sup>	ECD estimée (%) <sup>(4)</sup>	ECD observée (%) <sup>(4)</sup>
<b>Particuliers <sup>(5)</sup></b>												
Hypothèques résidentielles assurées <sup>(6)</sup>	0.57%	0.41%	2.65%	s.o.	s.o.	s.o.	0.57%	0.36%	2.62%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires <sup>(7)</sup>	0.28%	0.23%	22.49%	3.40%	92.22%	90.12%	0.28%	0.22%	22.14%	3.44%	93.72%	91.36%
Crédit rotatif admissible	1.09%	1.27%	85.58%	77.32%	108.11%	102.45%	1.08%	1.14%	86.01%	77.78%	108.62%	102.63%
Particuliers - autres	1.59%	1.16%	49.97%	38.93%	80.94%	73.65%	1.57%	1.08%	50.05%	39.49%	82.09%	75.63%
<b>Autres que particuliers <sup>(8)</sup></b>												
Entreprises	0.91%	0.34%	25.47%	6.41%	83.32%	71.79%	0.90%	0.28%	24.59%	3.98%	81.03%	86.51%
États souverains <sup>(9)</sup>	0.10%	0.00%	11.80%	s.o.	88.30%	s.o.	0.08%	0.00%	11.80%	s.o.	88.30%	s.o.
Institutions financières <sup>(9)</sup>	0.72%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.	0.72%	0.00%	45.00%	s.o.	100.00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T4 2024 les pourcentages estimés sont en date du 30 septembre 2023 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

## RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T4 2024					T3 2024						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,213	9,645		1.4	18,001	3,503	2,169	7,600		1.4	13,677	3,010
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					13,217	1,538					14,532	1,565
6	<b>Total</b>						<b>5,041</b>						<b>4,575</b>

		T2 2024					T1 2024						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE <sup>(2)</sup>	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3,182	8,521		1.4	16,383	3,059	2,366	8,474		1.4	15,177	2,947
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					13,432	1,712					13,809	2,058
6	<b>Total</b>						<b>4,771</b>						<b>5,005</b>

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.



## RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de crédit de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T4 2024													T3 2024														
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques	Portefeuille réglementaire														Exposition totale au risque de crédit														
		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres		
	Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Banques multilatérales de développement	243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	243	214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	214
	Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	694	-	-	-	694	-	-	-	-	-	-	-	-	-	705	-	-	705	
	Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Autres actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>Total</b>	<b>243</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>694</b>	-	-	<b>937</b>	<b>214</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>705</b>	-	-	<b>919</b>	

		T2 2024													T1 2024														
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques	Portefeuille réglementaire														Exposition totale au risque de crédit														
		0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres		
	Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Banques multilatérales de développement	187	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	187	127	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	127
	Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	670	-	-	-	670	-	-	-	-	-	-	-	-	-	915	-	-	915	
	Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Autres actifs <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	<b>Total</b>	<b>187</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>670</b>	-	-	<b>857</b>	<b>127</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>915</b>	-	-	<b>1,042</b>	

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

T4 2024								
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	16	0.10%	22	50.8%	1.00	3	18.8%
	0.15 à < 0.25	511	0.19%	172	30.7%	0.99	101	19.8%
	0.25 à < 0.50	295	0.35%	175	26.9%	1.00	70	23.7%
	0.50 à < 0.75	231	0.53%	201	32.2%	1.00	85	36.8%
	0.75 à < 2.50	1,653	0.84%	776	34.8%	0.73	736	44.5%
	2.50 à < 10.00	41	5.36%	82	48.1%	1.00	54	131.7%
	10.00 à < 100.00	1	19.20%	5	59.4%	1.00	2	200.0%
	100.00 (défaut)	1	100.00%	1	38.0%	1.00	-	0.0%
	Sous-total	2,749	0.76%	1,434	33.3%	0.84	1,051	38.2%
<b>États souverains</b>	0.00 à < 0.15	10,461	0.03%	123	15.1%	0.33	178	1.7%
	0.15 à < 0.25	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	0.25 à < 0.50	146	0.44%	1	12.0%	0.01	14	9.6%
	0.50 à < 0.75	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	0.75 à < 2.50	-	1.38%	1	12.7%	1.00	-	0.0%
	2.50 à < 10.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	10.00 à < 100.00	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	100.00 (défaut)	-	0.00%	-	0.0%	-	-	0.0%
	Sous-total	10,607	0.04%	125	15.0%	0.33	192	1.8%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2024						
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	1,464	0.07%	431	41.8%	0.44	186	12.7%
	0.15 à < 0.25	3,086	0.18%	255	29.6%	0.92	600	19.4%
	0.25 à < 0.50	512	0.34%	94	30.3%	0.89	147	28.7%
	0.50 à < 0.75	256	0.53%	51	24.3%	0.88	73	28.5%
	0.75 à < 2.50	974	0.94%	49	25.1%	0.99	385	39.5%
	2.50 à < 10.00	19	3.05%	2	40.8%	1.00	22	115.8%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
<b>Sous-total</b>		<b>6,311</b>	<b>0.31%</b>	<b>882</b>	<b>31.6%</b>	<b>0.82</b>	<b>1,413</b>	<b>22.4%</b>
<b>Institutions financières</b>	0.00 à < 0.15	10,008	0.07%	97	45.0%	0.44	1,450	14.5%
	0.15 à < 0.25	375	0.17%	32	45.0%	0.16	115	30.7%
	0.25 à < 0.50	112	0.35%	16	45.0%	0.48	54	48.2%
	0.50 à < 0.75	94	0.53%	16	45.0%	0.13	53	56.4%
	0.75 à < 2.50	76	1.21%	20	45.0%	0.05	59	77.6%
	2.50 à < 10.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
<b>Sous-total</b>		<b>10,665</b>	<b>0.09%</b>	<b>181</b>	<b>45.0%</b>	<b>0.43</b>	<b>1,731</b>	<b>16.2%</b>
<b>Total de tous les portefeuils</b>		<b>30,332</b>	<b>0.18%</b>	<b>2,622</b>	<b>30.7%</b>	<b>0.51</b>	<b>4,387</b>	<b>14.5%</b>

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024								
Approche NI avancée	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	15	0.09%	33	50.1%	1.00	3	20.0%
	0.15 à < 0.25	422	0.19%	193	28.1%	1.00	75	17.8%
	0.25 à < 0.50	328	0.35%	208	29.3%	0.99	85	25.9%
	0.50 à < 0.75	193	0.53%	206	29.8%	1.00	66	34.2%
	0.75 à < 2.50	1,447	0.83%	1,032	35.6%	0.75	657	45.4%
	2.50 à < 10.00	34	5.37%	88	49.2%	1.00	46	135.3%
	10.00 à < 100.00	1	21.90%	4	59.4%	1.00	2	200.0%
	100.00 (défaut)	1	100.00%	2	38.0%	1.00	–	0.0%
	Sous-total	2,441	0.74%	1,766	33.3%	0.85	934	38.3%
<b>États souverains</b>	0.00 à < 0.15	10,159	0.03%	121	14.9%	0.19	166	1.6%
	0.15 à < 0.25	14	0.25%	1	13.4%	1.00	1	7.1%
	0.25 à < 0.50	169	0.44%	1	13.8%	0.01	19	11.2%
	0.50 à < 0.75	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	0.75 à < 2.50	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	2.50 à < 10.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	Sous-total	10,342	0.04%	123	14.9%	0.19	186	1.8%

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T3 2024								
Approche NI fondation	Fourchette de PD <sup>(1)</sup>	a	b	c	d	e	f	g
		ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne <sup>(2)</sup>	Nombre de débiteurs <sup>(3)</sup>	PCD moyenne <sup>(4)</sup>	Échéance moyenne <sup>(5)</sup>	APR	Densité des APR <sup>(6)</sup>
<b>Entreprises</b>	0.00 à < 0.15	1,607	0.06%	473	42.8%	0.33	191	11.9%
	0.15 à < 0.25	3,025	0.18%	275	31.4%	0.92	620	20.5%
	0.25 à < 0.50	487	0.35%	80	31.9%	0.90	148	30.4%
	0.50 à < 0.75	220	0.53%	62	29.7%	0.91	83	37.7%
	0.75 à < 2.50	993	1.14%	51	26.2%	0.99	447	45.0%
	2.50 à < 10.00	9	3.15%	2	31.7%	1.00	7	77.8%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	7	100.00%	1	29.0%	1.00	3	42.9%
	<b>Sous-total</b>	<b>6,348</b>	<b>0.43%</b>	<b>944</b>	<b>33.5%</b>	<b>0.78</b>	<b>1,499</b>	<b>23.6%</b>
<b>Institutions financières</b>	0.00 à < 0.15	7,387	0.07%	96	45.0%	0.39	961	13.0%
	0.15 à < 0.25	550	0.18%	34	45.0%	0.13	160	29.1%
	0.25 à < 0.50	58	0.35%	15	45.0%	0.56	29	50.0%
	0.50 à < 0.75	143	0.53%	14	45.0%	0.40	87	60.8%
	0.75 à < 2.50	63	1.20%	20	45.0%	0.03	49	77.8%
	2.50 à < 10.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	10.00 à < 100.00	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	100.00 (défaut)	–	0.00%	–	0.0%	–	–	0.0%
	<b>Sous-total</b>	<b>8,201</b>	<b>0.10%</b>	<b>179</b>	<b>45.0%</b>	<b>0.37</b>	<b>1,286</b>	<b>15.7%</b>
<b>Total de tous les portefeuilles</b>		<b>27,332</b>	<b>0.20%</b>	<b>3,012</b>	<b>29.9%</b>	<b>0.44</b>	<b>3,905</b>	<b>14.3%</b>

(1) Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

## RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T4 2024						T3 2024					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	
Trésorerie	-	12,234	-	3,386	56,160	34,248	-	12,949	-	2,914	60,582	32,666
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	-	144	66	898	24,905	30,042	-	135	83	1,128	29,986	37,677
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	234	1,125	140	1,242	11,300	11,408	157	1,018	156	1,050	8,165	12,318
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3,146	32	766	118	71,414	54,031	3,825	46	1,505	136	64,941	51,750
Autres titres de créance	337	378	620	6	5,072	1,858	684	338	552	-	4,653	1,738
Titres de participation	2,460	-	4,761	-	83,600	127,670	2,037	-	4,656	-	77,092	114,123
<b>Total</b>	<b>6,177</b>	<b>13,913</b>	<b>6,353</b>	<b>5,650</b>	<b>252,451</b>	<b>259,257</b>	<b>6,703</b>	<b>14,486</b>	<b>6,952</b>	<b>5,228</b>	<b>245,419</b>	<b>250,272</b>

	T2 2024						T1 2024					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	
Trésorerie	-	12,623	-	3,190	59,710	39,369	-	13,601	-	2,635	50,428	26,057
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	15	249	32	1,248	29,581	32,976	40	101	9	1,307	23,962	29,381
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	407	1,233	83	933	6,869	11,468	246	988	-	987	6,568	12,204
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4,509	38	2,254	113	61,828	45,307	3,630	64	1,455	110	51,135	37,160
Autres titres de créance	712	294	1,037	-	3,955	1,658	574	209	807	-	4,166	1,991
Titres de participation	3,283	-	3,553	-	78,344	115,447	2,350	-	3,737	-	70,649	105,744
<b>Total</b>	<b>8,926</b>	<b>14,437</b>	<b>6,959</b>	<b>5,484</b>	<b>240,287</b>	<b>246,225</b>	<b>6,840</b>	<b>14,963</b>	<b>6,008</b>	<b>5,039</b>	<b>206,908</b>	<b>212,537</b>

## RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T4 2024		T3 2024		T2 2024		T1 2024		T4 2023	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
<b>Montants notionnels</b>										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	7,186	4,670	6,640	4,131	6,954	4,559	5,361	3,476	5,917	4,131
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	99	69	343	-	357	-	266	-	321	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des montants notionnels</b>	<b>7,285</b>	<b>4,739</b>	<b>6,983</b>	<b>4,131</b>	<b>7,311</b>	<b>4,559</b>	<b>5,627</b>	<b>3,476</b>	<b>6,238</b>	<b>4,131</b>
<b>Juste valeurs</b>										
Juste valeur positive (actif)	-	7	5	71	6	78	5	53	18	41
Juste valeur négative (passif)	(20)	-	(102)	-	(108)	-	(88)	(2)	(56)	(4)

## RCC8 – Expositions aux contreparties centrales (CCP) <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T4 2024		T3 2024		T2 2024		T1 2024		T4 2023	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
<b>1 Expositions sur les CCP éligibles (total)</b>		<b>415</b>		<b>344</b>		<b>313</b>		<b>324</b>		<b>360</b>
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont :	2,601	52	2,178	43	2,774	55	1,652	33	3,228	65
3 i) Dérivés de gré à gré	176	4	171	3	89	2	161	3	78	2
4 ii) Marchés dérivés organisés	2,204	44	1,745	35	2,370	47	1,345	27	2,811	56
5 iii) Cessions temporaires de titres	221	4	262	5	315	6	146	3	339	7
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	4,464	-	4,035	-	3,862	-	3,325	-	3,500	-
8 Dépôt de garantie initial non séparé	636	-	679	-	773	-	1,091	-	692	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1,037	363	852	301	726	258	812	291	538	295
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.



# TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

T4 2024													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>					
	Classiques	Dont : transactions simples, transparentes et comparables (STC)	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>800</b>	<b>6,172</b>	<b>6,145</b>	<b>-</b>	<b>6,172</b>	<b>1,649</b>	<b>672</b>	<b>-</b>	<b>1,649</b>
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	5,073	5,046	-	5,073	208	-	-	208
3	Cartes de crédit	800	800	-	800	-	-	-	-	186	109	-	186
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	1,099	1,099	-	1,099	1,255	563	-	1,255
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,098</b>	<b>2,098</b>	<b>-</b>	<b>2,098</b>	<b>646</b>	<b>515</b>	<b>-</b>	<b>646</b>
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	876	876	-	876	46	-	-	46
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	1,214	1,214	-	1,214	515	515	-	515
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	8	8	-	8	85	-	-	85
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

  

T3 2024													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>					
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>800</b>	<b>5,228</b>	<b>5,004</b>	<b>-</b>	<b>5,228</b>	<b>1,644</b>	<b>109</b>	<b>-</b>	<b>1,644</b>
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	4,277	4,053	-	4,277	207	-	-	207
3	Cartes de crédit	800	800	-	800	-	-	-	-	196	109	-	196
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	951	951	-	951	1,241	-	-	1,241
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,782</b>	<b>1,782</b>	<b>-</b>	<b>1,782</b>	<b>643</b>	<b>517</b>	<b>-</b>	<b>643</b>
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	862	862	-	862	46	-	-	46
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	914	914	-	914	517	517	-	517
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	6	6	-	6	80	-	-	80
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2024													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>–</b>	<b>800</b>	<b>5,297</b>	<b>5,098</b>	<b>–</b>	<b>5,297</b>	<b>1,581</b>	<b>109</b>	<b>–</b>	<b>1,581</b>
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	4,316	4,117	–	4,316	145	–	–	145
3	Cartes de crédit	800	800	–	800	–	–	–	–	196	109	–	196
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	981	981	–	981	1,240	–	–	1,240
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1,651</b>	<b>1,651</b>	<b>–</b>	<b>1,651</b>	<b>658</b>	<b>531</b>	<b>–</b>	<b>658</b>
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	810	810	–	810	1	–	–	1
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	834	834	–	834	531	531	–	531
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	7	7	–	7	126	–	–	126
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

  

T1 2024													
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>				
	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>–</b>	<b>800</b>	<b>5,417</b>	<b>5,263</b>	<b>–</b>	<b>5,417</b>	<b>1,609</b>	<b>118</b>	<b>–</b>	<b>1,609</b>
	Dont :												
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	–	4,364	4,210	–	4,364	63	–	–	63
3	Cartes de crédit	800	800	–	800	–	–	–	–	250	118	–	250
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	1,053	1,053	–	1,053	1,296	–	–	1,296
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1,545</b>	<b>1,545</b>	<b>–</b>	<b>1,545</b>	<b>578</b>	<b>577</b>	<b>–</b>	<b>578</b>
	Dont :												
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	680	680	–	680	1	–	–	1
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	854	854	–	854	577	577	–	577
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	11	11	–	11	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T4 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>		
		Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	-	-	-	<b>34</b>	-	<b>34</b>	<b>42</b>	-	<b>42</b>
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	12	-	12
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	30	-	30
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	17	-	17	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	-	-	-	<b>25</b>	-	<b>25</b>	<b>11</b>	-	<b>11</b>
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	7	-	7	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	18	-	18	7	-	7
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>		
		Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	-	-	-	<b>29</b>	-	<b>29</b>	<b>32</b>	-	<b>32</b>
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	7	-	7
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	25	-	25
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	12	-	12	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	-	-	-	<b>20</b>	-	<b>20</b>	<b>11</b>	-	<b>11</b>
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	8	-	8	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	12	-	12	7	-	7
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>		
		Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	-	-	-	5	-	5	37	-	37
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	3	-	3	4	-	4
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	33	-	33
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	2	-	2	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	-	-	-	3	-	3	16	-	16
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	1	-	1	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	4	-	4
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2024								
		a	c	d	e	g	h	i	k	l
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur <sup>(1)</sup>		
		Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total	Classiques	Synthétiques <sup>(2)</sup>	Sous-total
<b>1</b>	<b>Particuliers</b>	-	-	-	2	-	2	17	-	17
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1	-	1	5	-	5
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Autres que particuliers</b>	-	-	-	1	-	1	13	-	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	1	-	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées <sup>(1)</sup> - banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T4 2024																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>9,070</b>	-	-	-	-	<b>800</b>	<b>8,250</b>	<b>20</b>	-	<b>80</b>	<b>825</b>	<b>3</b>	-	<b>6</b>	<b>66</b>	-	-
2	Titrisation classique	9,070	-	-	-	-	800	8,250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	-
3	Dont : titrisation	9,070	-	-	-	-	800	8,250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,972	-	-	-	-	800	6,152	20	-	80	615	3	-	6	49	-	-
5	Dont : STC	6,945	-	-	-	-	800	6,145	-	-	80	614	3	-	6	49	-	-
6	Dont : de gros	2,098	-	-	-	-	-	2,098	-	-	-	210	-	-	-	17	-	-
7	Dont : STC	2,098	-	-	-	-	-	2,098	-	-	-	210	-	-	-	17	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T3 2024																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>7,810</b>	-	-	-	-	<b>800</b>	<b>6,990</b>	<b>20</b>	-	<b>80</b>	<b>719</b>	<b>3</b>	-	<b>6</b>	<b>57</b>	-	-
2	Titrisation classique	7,810	-	-	-	-	800	6,990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
3	Dont : titrisation	7,810	-	-	-	-	800	6,990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,028	-	-	-	-	800	5,208	20	-	80	632	3	-	6	50	-	-
5	Dont : STC	5,804	-	-	-	-	800	5,004	-	-	80	592	3	-	6	47	-	-
6	Dont : de gros	1,782	-	-	-	-	-	1,782	-	-	-	87	-	-	-	7	-	-
7	Dont : STC	1,782	-	-	-	-	-	1,782	-	-	-	87	-	-	-	7	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées <sup>(1)</sup> - banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2024																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>7,748</b>	-	-	-	-	<b>800</b>	<b>6,928</b>	<b>20</b>	-	<b>80</b>	<b>711</b>	<b>3</b>	-	<b>6</b>	<b>57</b>	-	-
2	Titrisation classique	7,748	-	-	-	-	800	6,928	20	-	80	711	3	-	6	57	-	-
3	Dont : titrisation	7,748	-	-	-	-	800	6,928	20	-	80	711	3	-	6	57	-	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,097	-	-	-	-	800	5,277	20	-	80	546	3	-	6	44	-	-
5	Dont : STC	5,898	-	-	-	-	800	5,098	-	-	80	510	3	-	6	41	-	-
6	Dont : de gros	1,651	-	-	-	-	-	1,651	-	-	-	165	-	-	-	13	-	-
7	Dont : STC	1,651	-	-	-	-	-	1,651	-	-	-	165	-	-	-	13	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T1 2024																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>7,762</b>	-	-	-	-	<b>800</b>	<b>6,940</b>	<b>22</b>	-	<b>80</b>	<b>709</b>	<b>3</b>	-	<b>6</b>	<b>57</b>	<b>1</b>	-
2	Titrisation classique	7,762	-	-	-	-	800	6,940	22	-	80	709	3	-	6	57	1	-
3	Dont : titrisation	7,762	-	-	-	-	800	6,940	22	-	80	709	3	-	6	57	1	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6,217	-	-	-	-	800	5,395	22	-	80	554	3	-	6	45	1	-
5	Dont : STC	6,063	-	-	-	-	800	5,241	22	-	80	523	3	-	6	42	1	-
6	Dont : de gros	1,545	-	-	-	-	-	1,545	-	-	-	155	-	-	-	12	-	-
7	Dont : STC	1,545	-	-	-	-	-	1,545	-	-	-	155	-	-	-	12	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées <sup>(1)</sup> – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T4 2024																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>2,162</b>	<b>5</b>	<b>128</b>	–	–	–	<b>762</b>	<b>1,533</b>	–	–	<b>98</b>	<b>337</b>	–	–	<b>8</b>	<b>27</b>	–
2	Titrisation classique	2,162	5	128	–	–	–	762	1,533	–	–	98	337	–	–	8	27	–
3	Dont : titrisation	2,162	5	128	–	–	–	762	1,533	–	–	98	337	–	–	8	27	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1,644	5	–	–	–	–	328	1,321	–	–	52	197	–	–	4	16	–
5	Dont : STC	672	–	–	–	–	–	–	672	–	–	–	99	–	–	–	8	–
6	Dont : de gros	518	–	128	–	–	–	434	212	–	–	46	140	–	–	4	11	–
7	Dont : STC	387	–	128	–	–	–	387	128	–	–	39	128	–	–	3	10	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T3 2024																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement		
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1</b>	<b>Expositions totales</b>	<b>2,140</b>	<b>8</b>	<b>139</b>	–	–	–	<b>753</b>	<b>1,534</b>	–	–	<b>98</b>	<b>283</b>	–	–	<b>8</b>	<b>23</b>	–
2	Titrisation classique	2,140	8	139	–	–	–	753	1,534	–	–	98	283	–	–	8	23	–
3	Dont : titrisation	2,140	8	139	–	–	–	753	1,534	–	–	98	283	–	–	8	23	–
4	Dont : de détail sous-jacent	1,636	8	–	–	–	–	329	1,315	–	–	53	193	–	–	4	16	–
5	Dont : STC	109	–	–	–	–	–	–	109	–	–	–	11	–	–	–	1	–
6	Dont : de gros	504	–	139	–	–	–	424	219	–	–	45	90	–	–	4	7	–
7	Dont : STC	378	–	139	–	–	–	378	139	–	–	38	78	–	–	3	6	–
8	Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

## TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées <sup>(1)</sup> - banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1 Expositions totales</b>	<b>1,939</b>	<b>300</b>	–	–	–	–	<b>751</b>	<b>1,488</b>	–	–	<b>98</b>	<b>243</b>	–	–	<b>8</b>	<b>20</b>	–
2 Titrisation classique	1,939	300	–	–	–	–	751	1,488	–	–	98	243	–	–	8	20	–
3 Dont : titrisation	1,939	300	–	–	–	–	751	1,488	–	–	98	243	–	–	8	20	–
4   Dont : de détail sous-jacent	1,431	150	–	–	–	–	323	1,258	–	–	53	192	–	–	4	16	–
5   Dont : STC	109	–	–	–	–	–	–	109	–	–	–	11	–	–	–	1	–
6   Dont : de gros	508	150	–	–	–	–	428	230	–	–	45	51	–	–	4	4	–
7   Dont : STC	381	150	–	–	–	–	381	150	–	–	38	39	–	–	3	3	–
8   Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T1 2024																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire)				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
<b>1 Expositions totales</b>	<b>2,172</b>	<b>15</b>	–	–	–	–	<b>775</b>	<b>1,412</b>	–	–	<b>103</b>	<b>197</b>	–	–	<b>8</b>	<b>15</b>	–
2 Titrisation classique	2,172	15	–	–	–	–	775	1,412	–	–	103	197	–	–	8	15	–
3 Dont : titrisation	2,172	15	–	–	–	–	775	1,412	–	–	103	197	–	–	8	15	–
4   Dont : de détail sous-jacent	1,594	15	–	–	–	–	381	1,228	–	–	63	179	–	–	5	14	–
5   Dont : STC	118	–	–	–	–	–	–	118	–	–	–	12	–	–	–	1	–
6   Dont : de gros	578	–	–	–	–	–	394	184	–	–	40	18	–	–	3	1	–
7   Dont : STC	577	–	–	–	–	–	393	184	–	–	39	18	–	–	3	1	–
8   Dont : retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.



## OR1 - Pertes historiques

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les pertes opérationnelles globales subies au cours des 10 dernières années, selon la date de leur comptabilisation (avec décalage d'un trimestre). Cette information éclaire le calcul des fonds propres pour le risque opérationnel

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
	2024 <sup>(1)</sup>	2023 <sup>(1)</sup>	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Moyenne sur dix ans
<b>Utilisation du seuil de 30 000 \$ CAN</b>											
1	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements (aucune exclusion)										
	92	47	13	40	23	30	19	26	15	37	34
2	Nombre total de pertes pour risque opérationnel										
	255	215	149	141	157	139	104	111	100	82	145
3	Montant total des pertes pour risque opérationnel exclues										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Nombre total d'exclusions										
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Montant total des pertes opérationnelles après déduction des recouvrements et des pertes exclues										
	92	47	13	40	23	30	19	26	15	37	34
<b>Détails du calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel</b>											
6	Les pertes sont-elles utilisées pour calculer le multiplicateur des pertes internes (MPI)?										
	Oui										
7	Si la réponse à la ligne 6 est « non », l'exclusion des données sur les pertes internes est-elle attribuable à la non-conformité aux critères minimaux relatifs aux données de pertes?										
	s.o.										

(1) Les montants de ces colonnes sont calculés selon l'approche standard.

## OR2 - Indicateur d'activité et sous-composantes

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'indicateur d'activité (IA) et ses sous-composantes qui servent à calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.

		a	b	c
		2024	2023	2022
<b>IA et ses sous-composantes</b>				
1	Composante intérêts, contrats de location et dividendes	3,923	4,540	
1a	Produits d'intérêt et revenu locatif	18,164	15,119	8,066
1b	Charges d'intérêts et frais de location	17,032	13,191	4,274
1c	Actifs productifs d'intérêts	342,062	331,630	302,986
1d	Produits de dividendes	1,807	1,658	1,479
2	Composante services	3,899	3,831	
2a	Produits d'honoraires et de commissions	3,952	3,865	3,715
2b	Charges d'honoraires et de commissions	701	635	583
2c	Autres produits d'exploitation	8	11	27
2d	Autres charges d'exploitation	58	91	26
3	Composante financière	2,669	1,269	
3a	Résultat net du portefeuille de négociation	4,299	2,677	543
3b	Résultat net du portefeuille bancaire	297	61	122
4	IA	10,491	9,641	
5	Composante indicateur d'activité (CIA)	1,529	1,401	
		a		
6a	IA sans tenir compte des activités cédées exclues	-		
6b	Réduction de l'IA en raison des activités cédées exclues	-		

## OR3 - Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

		a	a
		2024	2023
1	Composante indicateur d'activité (CIA)	1,529	1,401
2	Multiplicateur de pertes internes (MPI)	0.76	0.73
3	Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel	1,162	1,023
4	APR au titre du risque opérationnel	14,523	12,785

## RM1 – Risque de marché selon l'approche standard<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche standard.

		T4 2024
		a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	108
2	Risque lié aux actions	176
3	Risque lié aux produits de base	64
4	Risque de change	28
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	99
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–
8	Risque de défaut – Hors titrisation	89
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	–
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	–
11	Majoration pour risque résiduel	71
<b>12</b>	<b>Total</b>	<b>635</b>

(1) Les instruments attribués au portefeuille bancaire malgré les présomptions générales de la catégorie d'instrument à laquelle ils appartiennent sont notamment les actions cotées en bourse et les placements en actions dans des fonds, et leur valeur marchande brute totale à la fin de l'exercice s'élève à 629 M\$. Cette somme comprend 325 M\$ d'actions de la Banque canadienne de l'Ouest détenues par la Banque, qui ont été transférées du portefeuille de négociation au portefeuille bancaire à la suite de l'acceptation de l'offre d'acquisition.

## CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

		Q4 2024	
		a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	9	
2	Risque de change	7	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	-	
4	Risque lié aux actions	2	
5	Risque lié aux produits de base	2	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	59	
7	<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>1,983</b>

## CVA4 – États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

		T4 2024
		a
1	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	1,086
2	Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	989

# CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

	T4 2024					T3 2024				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>
Valeurs des expositions		APR	Valeurs des expositions				APR			
<b>Ventilation géographique</b>										
Australie (AU)	1.00%		124			1.00%		145		
France (FR)	1.00%		57			1.00%		41		
Allemagne (DE)	0.75%		28			0.75%		26		
Luxembourg (LU)	0.50%		67			0.50%		24		
Pays-bas (NL)	2.00%		68			2.00%		64		
Suède (SE)	2.00%		-			2.00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	1.00%		-			1.00%		-		
Royaume-Uni (GB)	2.00%		410			2.00%		371		
Norvège (NO)	2.50%		-			2.50%		-		
Somme			754					671		
<b>Total</b>			<b>96,268</b>	<b>0.012%</b>	<b>17</b>			<b>95,353</b>	<b>0.011%</b>	<b>16</b>

	T2 2024					T1 2024				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>	Taux de la réserve de fonds propres contracyclique	Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique		Taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque	Montant de la réserve de fonds propres contracyclique <sup>(1)</sup>
Valeurs des expositions		APR	Valeurs des expositions				APR			
<b>Ventilation géographique</b>										
Australie (AU)	1.00%		107			1.00%		270		
France (FR)	1.00%		6			1.00%		7		
Allemagne (DE)	0.75%		30			0.75%		31		
Luxembourg (LU)	0.50%		33			0.50%		17		
Pays-bas (NL)	1.00%		78			1.00%		70		
Suède (SE)	2.00%		-			2.00%		-		
Hong Kong SAR (HK)	1.00%		1			1.00%		1		
Royaume-Uni (GB)	2.00%		347			2.00%		336		
Norvège (NO)	2.50%		-			2.50%		-		
Somme			602					732		
<b>Total</b>			<b>97,061</b>	<b>0.010%</b>	<b>13</b>			<b>95,464</b>	<b>0.011%</b>	<b>15</b>

(1) Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

## Glossaire

<b>Actif pondéré en fonction des risques</b>	Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
<b>Approche NI fondation</b>	Voir actif pondéré en fonction des risques
<b>Approche de notation Interne (NI) avancée</b>	Voir actif pondéré en fonction des risques.
<b>Approche standardisée</b>	Voir actif pondéré en fonction des risques.
<b>Autres éléments hors bilan</b>	Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
<b>Autres particuliers</b>	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers.
<b>Crédits rotatifs admissibles</b>	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
<b>Engagements inutilisés</b>	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
<b>Entreprises</b>	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
<b>États souverains</b>	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
<b>Exposition en cas de défaut (ECD)</b>	Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
<b>Exposition liée aux montants utilisés</b>	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.
<b>Facteur scalaire</b>	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée jusqu'au 1er février 2023.
<b>Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)</b>	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
<b>Fonds propres de catégorie 1</b>	La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les AT1 comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
<b>Fonds propres de catégorie 2</b>	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit.
<b>Hypothèques résidentielles</b>	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
<b>Institutions financières</b>	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
<b>Instruments financiers dérivés hors bourse</b>	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
<b>Perte en cas de défaut (PCD)</b>	Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
<b>Probabilité de défaut (PD)</b>	Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet.
<b>Ratio de levier</b>	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.
<b>Ratio des fonds propres</b>	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.
<b>Risque de crédit</b>	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
<b>Risque de marché</b>	Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.
<b>Risque opérationnel</b>	Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
<b>Titres du portefeuille bancaire</b>	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
<b>Total des fonds propres</b>	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
<b>Transactions assimilées à des accords de prise en pension</b>	Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.